



impac

• novembre 2021
CPPAP : 0715 S 07535
numéro **SPECIAL**
187
• 2,50€

INTRODUCTION / PAGE 4
Un apport supplémentaire pour militer

TABLE RONDE 2 / PAGE 13
La seule vraie solution : la lutte syndicale

TABLE RONDE 3 / PAGE 17
Un combat démocratique
Entretien avec Laurent Mauduit

FORUM DU journalisme

CGT
MONTREUIL
18-11-21



Est-il plus écolo de s'informer sur papier ou sur écran ?

Cas de conscience. Pour s'informer tout en respectant la nature, vaut-il mieux cliquer sur un article ou ouvrir un journal papier ? La réponse est plus nuancée qu'il n'y paraît.

PAR ROY Auda Carmona / 09/11/2021 12:30
L'HEURE

3 octobre 2019, 11h

Papier, tablette ou tablette, quel avenir pour la p ?

impac numéro SPÉCIAL /187 sommaire



FORUM DU journalisme

LE PROGRAMME pages 4-5

• PREMIÈRE TABLE RONDE (9 HEURES)

Salarié, pigiste, correspondant de presse, auteur, auto-entrepreneur... Quel statut pour les journalistes ?

• DEUXIÈME TABLE RONDE (11 HEURES)

Vers un journalisme de presse écrite 100 % web en 2030 ?

• TROISIÈME TABLE RONDE (14 H 30)

Comment les journalistes d'investigation peuvent-ils continuer à travailler ?

INTRODUCTION pages 6-7

Un apport supplémentaire pour militer

TABLE RONDE 1 pages 8-10

À l'encre de la passion
Le copain quotidien

TABLE RONDE 2 pages 12-15

La seule vraie solution : la lutte syndicale

TABLE RONDE 3 pages 16-20

Un combat démocratique

DOCUMENTS pages 22-...

La presse, première défense immunitaire de la démocratie

Plan de filière et négociation de la convention collective de la presse en régions

Journalistes : le collectif s'élargit, le cahier revendicatif s'affine

Pas de plan de filière sans convention collective !

Arrière toute ! Le revirement inquiétant des éditeurs de la presse en régions

Point sur la négociation de la nouvelle convention collective PQR

Plan de filière : ça n'imprime pas fort !

Compte rendu 1^{re} CPPNI Journalistes

L'État valide le montage du Plan PRIM, la CGT réaffirme ses positions !

EBRA : le rouleau compresseur s'emballa !

Enfin, une convention collective de haut niveau pour les salarié.e.s de la presse en régions



impac n°187 - novembre 2021 - CPPAP 0715 S 07535

Le journal des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication CGT

Directeur de la publication : Patrick Bauret

Rédaction : Jérémie Demay, bureau fédéral filpac cgt

Coordination : Pascal Lefebvre, Pascal Le Bouc'h / Maquette, direction artistique : Frédéric Joffre /

Correction : Anne Duvivier / Photos : FILPAC CGT, Stock, D.R. /

filpac cgt : case 426 - 263, rue de Paris - 93154 Montreuil Cedex - filpac@filpac-cgt.fr - www.filpac-cgt.fr -

Tél. : 01 55 82 85 74 / Imprimerie RIVET, 87000 Limoges.



La FILPAC CGT respecte les règles de triage éco-citoyen pour toutes ses publications



Information muselée : démocratie en danger !

 PATRICK BAURET,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FILPAC CGT

Enfin un numéro de notre journal fédéral consacré totalement à un de nos champs professionnels trop souvent oublié dans nos communications : les journalistes ! Grâce à ce forum du journalisme organisé par notre collectif fédéral, nous allons pouvoir débattre, ce 18 novembre, de la thématique importante du moment : la liberté d'information. Mais, une fois n'est pas coutume, nous le ferons à travers le prisme de celles et ceux qui la défendent quotidiennement, malgré les pressions du pouvoir. Souvent décriés par les hommes politiques et les « puissants » de ce monde, dès qu'ils mettent en exergue les conflits d'intérêts, malversations et autres exactions, les journalistes sont bien souvent les premières victimes des répressions d'État. Panama Papers, Pandora Papers et tant d'autres révélations scandaleuses d'évasion fiscale des patrons de grands groupes et de gouvernants, sont le fruit du travail de consortiums mondiaux de journalistes, qui ne cèdent rien face aux multiples entraves que leur oppose l'oligarchie mondiale des dirigeants d'État et des multinationales. Les récentes tentatives de museler l'information par un arsenal législatif et policier deviennent de plus en plus oppressantes : perquisitions dans certaines rédactions, mise en place d'interdiction professionnelle, encadrement policier musclé... Tout cet arsenal n'entame pourtant pas la détermination des journalistes à continuer d'informer les citoyens, parfois même au péril de leur vie. L'affaire récente de la plainte du Royaume du Maroc contre le journal *L'Humanité* démontre d'ailleurs bien la volonté de certains dirigeants politiques de les empêcher à tout prix d'effectuer leur mission, même s'il faut pour cela s'asseoir sur les libertés individuelles fondamentales au moyen du logiciel espion Pegasus. Ce premier forum fera le point sur la dégradation du statut de ces travailleurs de l'information, parallèlement à l'accroissement de leur précarité, alors que la liberté d'informer tend à disparaître. Le statut de celles et ceux qui font l'information dans notre pays est révélateur de la place que

l'État lui laisse, ainsi qu'au pluralisme des idées ! Lors de cette journée, l'universitaire et sociologue spécialiste de la presse écrite, Jean-Marie Charon, livrera son analyse des mouvements de fond dans les rédactions. Nous confronterons cette lecture à la perception que peuvent avoir notamment les salariés de titres de presse régionale. Avec des responsables de médias *pure player*, nous ferons le point sur l'avenir de l'information écrite, entre le tout-numérique et le *print*. Des experts, intervenant auprès d'entreprises de presse écrite, nous apporteront leur éclairage sur l'évolution des modèles économiques et environnementaux de la presse. Des élus de comité social économique (CSE) et des militants syndicaux témoigneront du virage effectué par leurs titres vers cette chimère numérique, et de son incidence sur les collectifs de travail. Enfin, nous profiterons de la présence de journalistes engagés de renom qui revendiquent et pratiquent un journalisme d'investigation, venus nous faire part des difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur métier. Si nous ne doutons pas du succès de ce premier forum, nous espérons qu'il en appellera d'autres qui devront attirer un panel toujours plus large des métiers de l'information et de toutes les composantes de notre organisation syndicale CGT. Plus que jamais, notre fédération, avec ses syndicats, continuera de défendre la vision d'une information plurielle et libre de toute pression. C'est pour cette raison que notre organisation syndicale a décidé de rejoindre l'appel lancé par des médias indépendants : *Ouvrez la fenêtre, lisez la presse indépendante*. C'est pour cette raison que la FILPAC CGT organise ce premier forum du journalisme.



**Une société qui supporte
d'être distraite par une presse
deshonorée court à l'esclavage.**

Albert Camus



FORUM **DU journalisme**

LE PROGRAMME

Trois tables rondes pour trois thématiques. L'objectif : ouvrir le débat. Du statut des journalistes, en passant par l'avenir de la presse papier, aux conditions d'exercice des journalistes d'investigation, la trame de fond marque bien une urgence démocratique et sociale. La profession n'a jamais autant vécu dans le paradoxe. Une fascination pour les uns ; une répulsion farouche pour les autres. Pourtant, les conditions de travail s'ancrent bien loin des idées reçues. Précarisation accrue, avenir incertain, et ces milliardaires qui se gavent pour agrandir toujours plus leurs empires industriels sur le dos du pluralisme et de la liberté de la presse. Lors de nos tables rondes, ces trois aspects seront débattus.

Tour d'horizon avec David Jourdan, FILPAC CGT.

• PREMIÈRE TABLE RONDE (9 HEURES)

Salarié, pigiste, correspondant de presse, auteur, auto-entrepreneur...
Quel statut pour les journalistes ?

En théorie, tous les journalistes devraient être salariés du titre pour lequel ils travaillent. Pige, CDD, ou CDI, tout devrait être rémunéré en salaire. D'ailleurs, pour prétendre à la carte de presse, il est impératif de présenter des bulletins de paie. Malheureusement, les patrons de presse ont trouvé des astuces pour contourner cette règle. Certains sont simples correspondants de presse, quand d'autres se voient « proposer » le statut d'auto-entrepreneur ou même d'être payés en droits d'auteur. L'avantage pour le patron de presse : ses collaborateurs lui coûtent bien moins cher et sont beaucoup moins protégés par leur statut. « Il convient aussi, indique David Jourdan, d'adopter une lecture sociologique, afin de mieux comprendre la réalité vécue par les journalistes sous d'autres statuts : est-ce une contrainte fixée par l'employeur ? Le journaliste a-t-il d'autres choix ? Certains sont-ils demandeurs de ces autres statuts ? Enfin, l'analyse syndicale suppose de défendre chaque professionnel, quel que soit son statut. Ces trois aspects seront abordés. »

• DEUXIÈME TABLE RONDE (11 HEURES)

Vers un journalisme de presse écrite 100 % web en 2030 ?

« L'ouverture de la presse française au web s'est faite très tôt et de façon gratuite ce qui, dès le départ a assimilé les journalistes web à des « sous-journalistes », traitant une matière moins noble et moins valorisée. Les fiches de postes n'existaient pas. Il était donc facile pour les patrons de sauter sur l'occasion pour profiter de ces salariés travaillant dans un flou juridique, qui sont souvent très jeunes » explique David Jourdan. Autre problématique imposée par ce nouveau modèle : son financement. « La difficulté d'accompagner ces contenus, par des annonceurs, a amplifié ce phénomène. » Les stratégies des journaux papier ont souvent conduit à proposer une information conjointement sur le web et sur le papier. David Jourdan s'interroge : « Le fait pour un journaliste d'être "bi média" a donné lieu à de nombreux conflits syndicaux jusqu'à la fin des années 2000, lorsque la loi a considéré que les titres de presse étaient multisupport. Aujourd'hui, les titres de presse cherchent des modèles économiques entre tout papier et pure-player. Il est question de complémentarité... Jusqu'à quand ? Plusieurs titres prestigieux au niveau mondial ont déjà abandonné le papier. La presse papier existera-t-elle encore en France en 2030 ? »

• TROISIÈME TABLE RONDE (14 H 30)

Comment les journalistes d'investigation peuvent-ils continuer à travailler ?

La concentration des médias, dans les tous les secteurs de l'information, pose un vrai problème d'accès à l'information pour les citoyens. Quelques milliardaires, qu'ils s'appellent Vincent Bolloré, Bernard Arnault, Patrick Drahi, ou une banque comme le Crédit mutuel, s'attaquent au pluralisme, privilégiant l'hystérisation des débats par rapport aux informations de fond, vitales pour une démocratie saine. « Ces concentrations entraînent aussi des casses sociales sans précédent, conduisant à une autocensure consciente ou non », déplore David Jourdan. Les lois restrictives, pour ne pas dire répressives, qui se succèdent, n'arrangent rien : lanceurs d'alertes menacés, secret des sources mis en cause, relations avec la police verrouillées... Comment faire de l'investigation aujourd'hui ? Des rédactions peuvent-elles encore se payer le luxe de journalistes enquêtant à long terme ? Devrait-on carrément en faire une exigence professionnelle et syndicale ? L'option la plus simple n'est-elle pas d'enquêter en dehors de son champ contractuel, sur son temps libre, pour des publications spécialisées dans l'investigation, voire en cherchant un éditeur ? » Pour rappel, la Convention européenne des droits de l'homme est claire : la liberté pour les citoyens d'accéder à l'information est la pierre angulaire de la démocratie.

“ Plusieurs titres prestigieux au niveau mondial ont déjà abandonné le papier. La presse papier existera-t-elle encore en France en 2030 ? ”



Un apport supplémentaire pour militer

La création du collectif des journalistes de la Filpac permet à tous les travailleurs de la presse d'être représentés dans leurs entreprises et dans les négociations de branche. Loin de semer la division, ce collectif veut additionner les forces CGT pour défendre les journalistes.

Impac : D'où est née cette idée d'un collectif de journalistes au sein de la FILPAC ?

Pascal Le Boulc'h, coordinateur de la filière presse à la FILPAC CGT :

C'est parti des rédactions de *La Tribune/Le Progrès* à Lyon et de *l'Est républicain* à Nancy qui regrettaient le peu d'intérêt et de revendications de la FILPAC par rapport aux journalistes. En province, contrairement à Paris, le syndicat d'entreprise représente l'ensemble des salariés. C'est pourquoi, dans certains journaux, se sont développées des sections syndicales de journalistes. Mais ils ne se sentaient pas réellement écoutés ou pris en compte dans les orientations de la FILPAC. Lors d'une assemblée générale de la presse en régions, après que ce problème eut été largement évoqué, la décision a été prise de créer un collectif journalistes de la presse régionale. Très vite, nous avons été contactés par certains syndicats de la presse parisienne, de la presse magazine, ou encore de la presse spécialisée. Donc, tout naturellement, nous avons décidé de transformer ce collectif en collectif national fédéral... et nous en sommes là aujourd'hui.

Impac : Comment expliquer ce déficit de représentation ?



“ **Débattre au sein de la CGT pour améliorer notre orientation et augmenter nos moyens.** ”

Pascal Le Boulc'h : Le reproche qu'on peut faire aux syndicats catégoriels de journalistes, c'est de se cantonner aux grands débats de société. En revanche, les revendications concrètes sur les conditions de travail des journalistes, quel que soit leur statut, sont peu présentes. C'était aussi un manque de la part de la CGT qui a peut-être oublié ce côté « travailleur ». Les journalistes, qui se perçoivent souvent comme une profession à part, oublient qu'ils sont aussi des travailleurs et qu'ils ont des droits. C'est d'ailleurs pour cette raison que la convention collective nationale (CCN) des journalistes ne vit pas depuis des années et qu'aucune instance paritaire ne se réunit pour aborder les questions sociales liées à cette profession. C'est ce qui a poussé à la création de ce collectif.

Impac : Quels en sont les premiers combats ?

Pascal Le Boulc'h : Depuis l'ouverture des négociations sur la convention collective de la presse en région, la FILPAC milite pour la création d'une CPPNI (commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation) au sein de la CCN des journalistes. Au regard de la loi, toutes les conventions collectives, pour prétendre à ce statut, devaient obligatoirement comporter plus de 5 000 salariés dans leur branche et constituer une CPPNI avant le 31 décembre 2018. Cette convention collective est donc aujourd'hui totalement illégitime ! Avant, toutes les négociations concernant les journalistes se déroulaient dans les différentes branches de presse. Mais avec la fusion de certaines branches et surtout avec l'extension de ces conventions et la création de CPPNI, les négociations concernant les journalistes se sont arrêtées. Ceux-ci sont donc maintenant complètement sortis des discussions sociales – sauf sur la question des salaires – qui continuent à se faire par secteur d'activité. C'est pourquoi nous faisons pression auprès

des éditeurs afin de créer le plus rapidement possible une commission paritaire permanente de négociations et d'interprétations au sein de la convention collective des journalistes.

Impac : Quelle a été la réaction des syndicats « traditionnels » des journalistes ?

Pascal Le Boulc'h : Je pense qu'ils l'ont mal vécu car ils pensent que seuls les syndicats de journalistes peuvent représenter cette profession. À la CGT, nous avons éliminé la possibilité de constituer des syndicats nationaux, mais il en reste encore quelques-uns, précisément comme le SNJ-CGT, qui a un fonctionnement différent d'une fédération. Comme tout syndicat, le SNJ-CGT syndique directement les journalistes « pêle-mêle » pour les représenter nationalement, alors que la Filpac, à l'instar de ce qu'elle fait dans ses autres champs professionnels, laisse ses syndicats revendiquer pour eux dans les entreprises et ne cherche qu'à fédérer toutes ses revendications locales pour les porter au niveau national. Il est donc plus difficile pour le SNJ-CGT de représenter toutes les catégories de journalistes au niveau national. En tout cas, ils ont vu notre démarche davantage comme une concurrence qu'un apport supplémentaire pour militer et organiser la CGT dans toutes les rédactions. Nous avons d'ailleurs plutôt senti un rapprochement avec les autres syndicats catégoriels, plutôt qu'entre organisations de la CGT.

Impac : Le collectif entend donc réunir largement toutes les bonnes volontés...

Pascal Le Boulc'h : Bien évidemment. Il est bon de rappeler que le score de la CGT au niveau de la branche est celui de la CGT dans sa globalité. C'est l'addition du vote sur les listes du SNJ-CGT et les listes de la Filpac-CGT qui détermine la représentativité. Mécaniquement, il n'y a pas de concurrence. Par exemple, au niveau de la presse en régions, le SNJ-CGT



n'est pas très représenté dans les rédactions. La Filpac, en revanche, a déjà une forte représentation dans certaines entreprises de presse. Faire travailler nos syndicats d'entreprise sur la représentation des journalistes, serait porté au crédit de la CGT dans son ensemble. Le but n'est pas de lancer une chasse aux syndiqués ou de venir marcher sur les terres du SNJ-CGT ! Nous allons continuer à tendre la main au SNJ-CGT, pour qu'il vienne travailler avec notre collectif qui pourrait se transformer alors en un collectif CGT des journalistes. Il ne s'agit pas d'abandonner son syndicat ou ses prérogatives. Au contraire, nous voulons débattre au sein de la CGT pour améliorer notre orientation et augmenter nos moyens. Le but est de faire progresser la CGT dans le secteur où s'applique la convention collective des journalistes. Et pour cela, il vaut mieux être ensemble pour faire avancer nos idées CGT dans la branche, que de s'allier avec des syndicats catégoriels, en pensant que cela fera avancer les droits des travailleurs face aux patrons. On sait que le SNJ-Solidaire, FO ou la CFDT n'ont pas les mêmes orientations que

nous. Ces accords de circonstance ne peuvent pas, à long terme, apporter du bien aux salariés. La position de la CGT doit s'affirmer !

Impac : La première grande action du collectif est ce forum des journalistes. Qu'attendez-vous de cette journée ?

Pascal Le Boulc'h : Nous devons d'abord nous faire connaître auprès des rédactions où nous ne sommes pas présents, et expliquer que la Filpac s'intéresse aux journalistes. Mais aussi débattre avec ceux qui souhaiteront s'impliquer dans cette démarche pour construire les revendications et les orientations de demain. Il nous faut également établir une stratégie avec une vision de ce qu'est maintenant le journalisme et ses transformations futures. Que cela concerne les conditions de travail ou les conditions d'exercice du métier. Cette démarche doit surtout nous permettre d'intégrer cette vision et ces orientations aux travaux que nous mènerons lors de notre prochain congrès fédéral prévu pour se dérouler du 4 au 7 avril prochains. ●
Entretien JD

Table ronde

1 ●

Salarié, pigiste,
correspondant
de presse, auteur,
auto-entrepreneur...
Quel statut pour
les journalistes ?



À L'ENCRE de la passion

Sans les imprimeurs, l'édition des journaux est impossible. Pourtant, les progrès technologiques et l'avènement des médias sur internet menacent leur avenir. À la clé, une perte de savoir-faire qui n'entame en rien la motivation de ces passionnés.

« **J'** aime bien qu'on dise imprimeur » lance fièrement Morgan Kergus. Avant d'entrer en 2001 à *Ouest France*, il a bourlingué dans plusieurs

imprimeries. Il a appris son métier, devenu une passion. Métier d'orfèvre qui, aujourd'hui, perd peu à peu de son sens. « *Il y avait beaucoup de mécanique* » se souvient-il. La rotative, avec ses trois étages, nécessitait des talents d'équilibriste et de technicien. « *Maintenant, tout est informatisé. Il y a moins de réglages et tout se passe sur un écran. Avant, tout se faisait à la main.* » De fait, un savoir-faire de l'imprimeur se perd dans les méandres du modernisme. La typo : « *Aujourd'hui, c'est plus artistique.* » Le jargon ? Difficile d'expliquer à un nouveau venu que les lettres minuscules se nomment « bas de casse » car elles se trouvaient, avec les anciennes rotatives, en bas du casier. Cette perte de vocabulaire peut sembler anecdotique, mais c'est une partie de l'identité d'un imprimeur.

Savoir placer les lettres, trouver le bon calage, la bonne pression pour ne pas maculer les pages et faire en sorte que la police reste lisible... Autant de préoccupations qui, peu à peu, vont appartenir au passé.

« UN MÉTIER NOBLE DANS L'ÂME »

Bien sûr, cette modernisation n'a pas que des désavantages. « *L'ergonomie s'est nettement améliorée, c'est sûr, les positions sont moins pénibles. Le calage est lui aussi plus simple, et le tirage augmente* », concède Morgan. Mais, les nouvelles machines, aussi modernes soient-elles, apportent leur lot de complexité : « *Les machines sont plus compactes, donc leur maintenance est plus ardue.* »

Autre revers de cette modernisation :

« **Les lecteurs ont plus confiance. Il y a une forme de suivi, des articles plus fouillés que sur internet.** »

les rotatives nécessitent beaucoup moins de main-d'œuvre. « *D'un côté, il y a moins convivialité ; de l'autre cela donne plus de boulot, paradoxalement. Il faut toujours faire plus avec moins* » regrette-t-il. Du côté de la direction, l'aubaine de ces nouvelles machines, au-delà du rendement qui augmente, se trouve justement dans la masse salariale en baisse, comme le relève Morgan : « *Moins l'humain interagit, moins il y a d'erreur.* » En plus, une machine ne demandera jamais de meilleures conditions de travail...

ORFÈVRES DE LA POLICE

Malgré ce contexte, Morgan Kergus reste attaché « *à l'amour de ce métier, noble dans l'âme* ». Pour lui, l'information imprimée conserve plus de valeur que celle mise en ligne. « *Les lecteurs ont plus confiance. Il y a une forme de suivi, des articles plus fouillés que sur internet. Mais le combat contre le numérique n'est pas facile.* » En attendant, tous les soirs dès 21 heures, il prend son poste derrière sa machine. Sept heures plus tard, ses éditions de *Ouest France* sont tirées, prêtes à être vendues dans les kiosques et distribuées dans les boîtes à lettres. Morgan rentre chez lui, imprégné des odeurs de l'encre... ● JD

Le copain quotidien

Les habitués des journaux papier n'en démordent pas. Ils entretiennent une relation presque amoureuse avec ces supports d'information. Une habitude devenue rituelle que les sites internet n'arriveront pas à faire disparaître.

Hervé Bramey, le regard encore embrumé par le sommeil, commence ses journées en se rendant à sa boîte à lettres. Il prend son « Huma », et le feuillette d'abord, comme pour humer l'actualité. Il est abonné depuis près de quarante ans. Un rendez-vous immuable qui, comme avec un vieil ami, répond à ses rituels : « *Je débute toujours par la dernière page. Le billet c'est bien pour se réveiller, explique-t-il. Je remonte ensuite jusqu'à la première page* ». Une habitude tellement ancrée chez-lui qu'il ressent « *un manque quand je ne le reçois pas* ». Contrairement aux sites internet, où il faut parfois fouiller en descendant frénétiquement les pages, le papier permet une lecture circulaire. Ainsi, Hervé peut-il piocher les sujets et s'arrêter sur ceux qui l'accrochent. Il ne lit pas « *tout de A à Z* », mais à chaque fois, note dans un petit carnet réservé à cet usage, la référence de l'article, pour se créer une base documentaire. Des post-it fleurissent également en haut de certaines pages de son journal. « *Je suis très conservateur, mais je ne les garde souvent pas plus de deux mois. Cela pose parfois des soucis à la maison* » glisse-t-il. Ensuite, son petit carnet en main, quand il souhaite retrouver un article, il se rend sur le site internet de L'Huma et consulte les archives. « *Je ne découpe pratiquement plus les journaux* » lance-t-il fièrement. « *Sauf ceux pour lesquels je n'ai pas d'abonnement, comme Le Monde.* »

UNE BASE DOCUMENTAIRE

Il accumule les informations dans

un but précis. Elles l'aident dans ses activités d'élu et de militant. Pour se forger une opinion ou l'appuyer, il se sert de l'actualité comme référence. Hervé se transforme en documentaliste :

« *L'Huma ne peut pas répondre à tout* », alors il n'hésite pas, pour assouvir sa curiosité, à se plonger dans d'autres journaux : « *Je tiens au pluralisme de la presse comme à la prune de mes yeux.* »

« UN RAPPORT AMOUREUX »

Il faut dire que pour lui, un journal papier ne se résume pas à un simple support d'information. C'est un objet, avec sa forme, ses bruits, ses sensations tactiles, et son odeur. « *J'ai un rapport amoureux avec un quotidien papier. Je fais attention en le repliant.* » Une délicatesse dans le geste et la pensée qu'il ne transpose étrangement pas pour les hebdos, souvent en papier glacé : « *Ce n'est pas la même lecture. La maquette et le format sont différents.* » Aujourd'hui, tous les médias papier se trouvent également sur internet. Même le *Canard enchaîné*, qui a longtemps hésité à mettre une palme sur le web, propose de trouver son PDF hebdomadaire sur un site payant. « *Aujourd'hui, ça me sidère. Dans le métro, le train, ou une salle d'attente, tout le monde a les yeux rivés sur son téléphone. Personnellement je sors mon journal* » souligne Hervé. Il note, au passage, une forme de solidarité et de complicité entre les lecteurs de papier dans un lieu public. Comme des résistants se reconnaissant avec un signe de ralliement.

LA POSTE FACE À SES ENGAGEMENTS

Même si Hervé ne prend pas le maquis pour continuer ses lectures, il résiste à sa façon pour maintenir les médias papier. Ainsi, comme président de la société des lectrices et lecteurs de L'Humanité, il se bat pour que la Poste tienne ses engagements de distribution. « *Nous avons beaucoup*

de frustration. Nous payons notre abonnement et nous demandons que la Poste fasse son travail. Ils ont encore une mission de service public ! » Il n'est pas seul dans ce combat. D'autres sociétés de lecteurs l'ont rejoint, comme celle du *Monde diplomatique* ou de *Politis*. Hervé insiste : « *Ce problème ne touche pas seulement L'Humanité, mais toute la presse.* » Avec des retards, parfois de plusieurs jours, des lecteurs vont stopper leur abonnement. Feront-ils ensuite l'effort de l'acheter tous les jours ? De plus, après une vente en kiosque, le distributeur ne paie pas le jour même le journal. Or sortir un journal coûte cher. L'abonnement permet une vision de la trésorerie plus sereine, encore faut-il que les lecteurs puissent recevoir leur quotidien. C'est pourquoi, début décembre, la société des lectrices et lecteurs de L'Humanité va décider pendant son assemblée générale, plusieurs moyens d'action pour que la Poste livre en temps et en heure les journaux, partout sur le territoire. Avec l'espoir qu'aucun lecteur ne se retrouve privé de son papier. ● JD



POLLUTION POLUTION SOLUTION



Pour affronter les défis écologiques, il ne suffit plus de s'adapter.
Changement climatique, effondrement de la biodiversité,
pollutions multiples, raréfaction des ressources :
nos sociétés ont besoin de solutions qui changent radicalement la donne,
comme transformer tous nos déchets en ressources.

La transformation écologique, c'est notre raison d'être.

Plus d'informations sur [veolia.com/transfo-eco](https://www.veolia.com/transfo-eco)

Ressourcer le monde



Table ronde

2.

Vers un journalisme de presse écrite 100 % web en 2030 ?

La seule vraie solution : la lutte syndicale



Tous les secteurs de la presse subissent les ravages de l'auto-entreprise. Ce système, de plus en plus fréquemment imposé par les directions, oblige à facturer ses prestations, et le collaborateur tombe dans le salariat déguisé. Résultat : il devient corvéable et jetable, sans aucun droit. Les recours devant les prud'hommes sont hasardeux, malgré des textes de lois très stricts. Rédacteurs, photographes, dessinateurs, comme les correcteurs en sont les premières victimes.

Impac : Les correcteurs possèdent le statut de journalistes et ont droit à la carte de presse. Pourquoi, selon vous, de plus en plus de rédactions les recrutent-elles comme auto-entrepreneurs ?

Guillaume Goutte, secrétaire délégué des correcteurs au Syndicat général du Livre et de la communication écrite CGT :

Les correcteurs de presse dépendent pour la plupart, effectivement, de la convention collective nationale des journalistes. Disons qu'ils sont journalistes par défaut, et pas depuis très longtemps. Pendant des décennies, ils avaient le statut d'ouvriers du Livre. Ils étaient embauchés par les imprimeries de presse et non par les rédactions. À mesure que les groupes de presse ont fermé leurs propres

imprimeries, les correcteurs ont été intégrés aux rédactions et rattachés à la CCN des journalistes. À l'heure actuelle, c'est encore le cas de la très grande majorité. L'auto-entrepreneuriat n'est pas si développé dans ce secteur professionnel, et c'est heureux. En presse quotidienne et hebdomadaire, l'immense majorité des correcteurs sont salariés. Les quelques cas d'auto-entrepreneuriat concernent essentiellement la presse magazine, où, d'ailleurs, le métier de correcteur n'existe quasiment plus en tant que tel, fusionné depuis longtemps avec celui de secrétaire de rédaction. La situation des correcteurs en presse n'a rien à voir avec celle de leurs confrères de l'édition, où l'auto-entrepreneuriat fait des ravages et tend à devenir hégémonique, avec tous les dégâts

qu'on connaît. Mais c'est un sujet sur lequel nous sommes particulièrement vigilants, au SGLCE-CGT.

Impac : Ce statut d'auto-entrepreneur nie également le rôle de journaliste. Selon vous, est-ce volontaire de la part des dirigeants des journaux ?

Guillaume Goutte : Le correcteur n'a, de toute façon, pas un rôle de journaliste. Mais, oui, le dévoiement de l'auto-entrepreneuriat est bel et bien une stratégie patronale : en excluant des travailleurs du salariat, les patrons veulent non seulement s'épargner le paiement des cotisations sociales, mais aussi s'offrir des travailleurs

“ Mais, oui, le dévoiement de l'auto-entrepreneuriat est bel et bien une stratégie patronale... ”

corvéables, dépourvus de la protection du droit du travail, non soumis aux accords collectifs, sans représentation syndicale officielle, jetables à tout

moment.

Impac : Pour contourner ce statut, il existe le portage salarial. Est-ce une pratique régulière des correcteurs ?

Guillaume Goutte : On le retrouve beaucoup dans l'édition en effet, où des correcteurs passent par des sociétés ou des coopératives de portage salarial. C'est un moindre mal, car le correcteur reste un salarié, cotise pour son chômage, sa retraite, etc. C'est toujours mieux que l'auto-entrepreneuriat. Mais ce n'est pas une solution, c'est seulement un pansement sur une plaie. La seule vraie solution à ce problème, c'est la lutte syndicale pour exiger le retour au salariat.

Impac : Le portage salarial n'incite-t-il pas les patrons à ne plus salarier les correcteurs ?

Guillaume Goutte : Il peut y contribuer... Mais on voit de plus en plus de patrons refuser le portage salarial, aussi. Ils veulent des auto-entrepreneurs pur jus, notamment parce que ceux qui passent par le portage répercutent sur leur tarif (quand ils le peuvent, ce qui n'est pas souvent le cas...) le pourcentage que prélève la société de portage sur leurs revenus.

“ La plupart de ceux qui ont ce statut ne le font pas par choix. Il ne faut pas perdre de vue que les seuls responsables dans cette histoire de destruction du salariat, ce sont les employeurs qui dévoient le statut d'auto-entrepreneur. ”

Impac : Les prud'hommes n'arrivent pas à dégager une jurisprudence claire sur ce salariat déguisé (portage ou auto-entreprise). Pour quelles raisons ?

Guillaume Goutte : Parce que c'est un sujet éminemment politique et que les affaires qui sont jugées devant les prud'hommes font dès lors automatiquement l'objet d'un passage devant la cour d'appel, puis la Cour de cassation. Mais nous ne désespérons pas d'en construire une favorable aux travailleurs. En cela, une affaire récente, portée par notre syndicat, va être particulièrement importante : le 16 septembre dernier, une correctrice auto-entrepreneuse des éditions Robert Laffont (groupe Editis) est passée devant le conseil de prud'hommes de Paris pour demander la requalification de sa relation de travail en contrat de travail salarié. Nous intervenons à ses côtés, au nom de la profession. Verdict le 15 décembre.

Impac : Comment agir pour que les patrons comprennent qu'un journaliste doit être rémunéré en salaire ?

Guillaume Goutte : En leur rappelant la loi Cressard, qui stipule que « toute convention par laquelle une entreprise de presse s'assure moyennant rémunération le concours d'un journaliste professionnel est présumée être un contrat de travail. Cette présomption subsiste quels que soient le mode et le montant de la rémunération ainsi que la qualification donnée à la convention par les parties ».

Impac : Comprenez-vous les correcteurs se soumettant aux injonctions patronales qui les obligent à une collaboration avec le statut d'auto-entrepreneur ?

Guillaume Goutte : En tant que syndicalistes, nous ne sommes pas là pour juger nos collègues, qui bien souvent font ce qu'ils peuvent pour pouvoir vivre de leur métier. La plupart de ceux qui ont ce statut ne le font pas par choix. Il ne faut pas perdre de vue que les seuls responsables dans cette histoire de destruction du salariat, ce sont les employeurs qui dévoient le statut d'auto-entrepreneur.

Impac : Avez-vous connaissance de correcteurs abandonnant leur métier ?

Guillaume Goutte : Oui, il y en a. Certains préfèrent se reconvertir plutôt que de devenir des tâcherons de l'écrit... Et cette dégradation des conditions de travail et de rémunération menace d'ailleurs l'existence même du métier de correcteur, car qui voudra se former à la correction s'il n'a comme perspectives professionnelles que le paiement à la tâche, non salarié ? ●
Entretien JD

Recrute correcteur/correctrice

9 éditions recrute pour sa maison d'édition des correcteurs (F/H) en freelance ou indépendant.

Vous aimez lire et écrire et vous êtes curieux ?

- La lecture et la correction de textes et d'épreuves
- L'orthographe et l'écriture
- La mise en page

Vous souhaitez faire partie d'une équipe de professionnels ?

Vous êtes intéressé(e) par ce poste, contactez-nous par email à recrute@editions9.com ou par téléphone au 01 47 35 11 11.

Vous êtes intéressé(e) par ce poste, contactez-nous par email à recrute@editions9.com ou par téléphone au 01 47 35 11 11.



PROFESSIONNELS DE LA PRESSE, nous protégeons vos talents.

Audiens est le partenaire au quotidien de tous les professionnels de la culture et de la création. Sa vocation : protéger les personnes tout au long de la vie, faciliter le quotidien, offrir des solutions innovantes, adaptées aux métiers et spécificités des professions.

- Retraite complémentaire Agirc-Arrco
- Assurance de personnes
- Congés spectacles
- Accompagnement solidaire et social
- Autres services aux professions

www.audiens.org



AUDIENS



Table ronde

3.

Comment les
journalistes
d'investigation
peuvent-ils
continuer à
travailler ?



Accueil / Recherche / Médias

D'empire en pire **RSF dénonce les «méthodes brutales» de Vincent Bolloré dans les médias**

Dans un film diffusé sur les réseaux sociaux, onze journalistes témoignent à visage découvert de la «mécanique d'emprise et d'intimidation» mise en place par le magnat des médias français, qu'ils appellent «CNews et Europe 1».

Un combat démocratique

Impac : En quoi cette concentration des médias fait-elle peser un risque sur la liberté des journalistes ?

Laurent Mauduit : L'importance de la liberté des journalistes est qu'elle garantit le droit de savoir des citoyens. C'est un droit majeur, aussi important que le droit de vote. La gravité de ce que l'on vit est liée à cela. Dans tous les moments de bouillonnement démocratique, la définition de la liberté de la presse a été repensée. À la Libération par exemple, c'était un des grands débats, notamment avec la célèbre formule du Conseil national de la résistance (CNR) : « Rétablir la liberté de la presse, son honneur, et son indépendance vis-à-vis des puissances financières. » Avec cette déclaration, le CNR entend tourner la page honteuse de la presse collabo, mais aussi celle de la presse affairiste de l'entre-deux-guerres. La corruption par les puissances d'argent, de la liberté de la presse, est un vieux débat en France.

La concentration des médias à laquelle on assiste depuis plusieurs années connaît une accélération inquiétante avec les raids menés par le groupe de Vincent Bolloré. Cette menace sur le pluralisme fait également peser un grave danger sur notre démocratie. Laurent Mauduit, cofondateur de *Mediapart* livre un constat alarmant.

C'est pourquoi la volonté des résistants, quelle que soit leur sensibilité politique, est de garantir cette indépendance. Ce que nous vivons actuellement est la remise en cause de ce principe majeur.

Impac : Quelles en sont les conséquences aujourd'hui ?

Laurent Mauduit : Le modèle d'indépendance est croqué par une normalisation économique. De ce phénomène découle une banalisation ou une instrumentalisation éditoriale, depuis l'époque Sarkozy et Hollande, avec le rachat des *Échos* par Bernard Arnaud, le rachat du *Monde* par Niel, Pigasse, et Bergé. Les mêmes ont mis la main sur *L'Obs*. Bernard Arnaud

a ensuite acquis *le Parisien*. Drahi a pris *Libération*... On vit la constitution d'immenses oligopoles entre les mains de quelques milliardaires, proches du pouvoir le plus souvent. Avant l'arrivée de Bolloré, cet écosystème a conduit à des formes de censure et surtout d'autocensure. La presse est devenue aseptisée, une presse sénatoriale. La presse n'est plus courageuse car cet écosystème fait peur. Pour travailler la

“ **La presse est devenue aseptisée, une presse sénatoriale. La presse n'est plus courageuse car cet écosystème fait peur.** ”

tête haute, il faut être audacieux et prendre des risques. Heureusement, cela existe encore... même dans la presse normalisée. Des confrères syndiqués se défendent. Avec l'irruption de Bolloré dans le paysage quand il prend le contrôle de Vivendi, et donc de Canal+ et d'I Télé, devenue C News, c'est un autre phénomène. On n'y fait peut-être pas assez attention, quand il se saisit de Vivendi et de ses filiales, tout de suite la censure arrive. Celle des humoristes par exemple, ce n'est jamais bon signe. Il interrompt de grandes enquêtes. Il censure celle sur les systèmes d'évasion fiscale du Crédit mutuel. Il le fait, car le patron à l'époque de cette banque, Michel Lucas, est l'un de ses amis qui l'a aidé à prendre le contrôle de la banque Rivot, le cœur de son empire. Le premier signal très important, est la promotion du patron de la rédaction d'I Télé, Guillaume Zeller. C'est le petit-fils du général putschiste de la guerre d'Algérie. Nul n'est responsable de ses aïeux, sauf que ledit Guillaume Zeller écrit des billets de blog sur le site de Robert Ménard, dans lesquels il demande la réhabilitation du général Paul Aussaresses. Ce dernier a défendu l'utilisation de la torture en Algérie... Il ne faut pas oublier que le cœur du groupe de Bolloré, c'est la banque Rivot, c'est-à-dire la banque de coups tordus du RPR et celle de la France Afrique. Bolloré, qui en prend possession dans les années quatre-vingt, adhère lui-même à cette idéologie néocoloniale, avec des amitiés proches de ce qu'était l'OAS... d'où Guillaume Zeller à la tête de la rédaction d'I Télé. Du coup, nous allons assister dans les années qui suivent cette acquisition, à des choses d'une extrême gravité. Personne n'y prend vraiment garde au niveau des dirigeants politiques. La création de ce groupe d'une envergure considérable pose des problèmes démocratiques en termes de conflits d'intérêts.

Impac : Quels sont ces conflits d'intérêts ?

Laurent Mauduit : Il possède deux chaînes de télévision, une régie publicitaire, et maintenant il contrôle

“ C'est un poids sur tout ce qui relève de la pensée citoyenne, du débat collectif. C'est une attaque puissante contre le pluralisme. ”

toute l'édition française avec Editis et Hachette. C'est un poids sur tout ce qui relève de la pensée citoyenne, du débat collectif. C'est une attaque puissante contre le pluralisme. Ainsi, il met son groupe au service d'un seul candidat. Un candidat d'extrême droite, condamné pour ses thèses racistes et xénophobes. Avec la force de frappe qu'ont les chaînes tout-info. C'est maintenant le bavardage constant, avec jour après jour, des idées racistes et xénophobes répétées à satiété.

Impac : Pensez-vous que Bolloré projetait de défendre ce candidat, ou c'est l'opportunité qui lui permet de se mettre en marche ?

Laurent Mauduit : Je pense qu'il a toujours eu ce projet. Il faut se souvenir que Bolloré, en 1996, fait un raid avec l'aide d'Alain Minc – qui est à l'époque conseiller de plusieurs grands patrons et proche de la galaxie Balladur-Sarkozy – sur le groupe Bouygues. Son OPA échoue. Son seul objectif : prendre le contrôle de TF1. Cette volonté de diriger un média important n'est pas nouvelle. En montant au capital de Vivendi, il trouve un moyen détourné. L'absence d'opposition face à lui est gravissime. La puissance publique reste inerte, comme sous Hollande, comme sous Macron. Sous Hollande, les journalistes mènent une grève courageuse, qui dure un mois, pour protester contre la remise au pas d'I Télé et de Canal+. Que fait le chef de l'État ? On le découvre dans le livre *Un président ne devrait pas dire ça*, de Davet et Lhomme. François Hollande explique, en substance : « J'étais très inquiet quand j'ai découvert que la chaîne qatarie beIN Sports, allait disposer de l'intégralité des droits du football, je craignais que cela soit la mort de Canal+. » Il explique alors avoir

pris son téléphone pour contacter l'émir du Qatar et lui demander de faire fifty-fifty avec Canal+. En fait, François Hollande viole les règles d'un appel d'offres pour sauver Vincent Bolloré ! Le gouvernement ne dira pas un mot en défense des journalistes d'I Télé. Aujourd'hui, c'est la continuité de ce comportement. Que fait Emmanuel Macron face à Vincent Bolloré ? Cherche-t-il à le contrarier ?

Impac : Pourtant on sait que les deux hommes ne s'apprécient pas...

Laurent Mauduit : En tout cas ne s'apprécient plus ! La riposte se passe du côté du business et des intérêts d'affaires. Emmanuel Macron a simplement décidé de favoriser et d'aider la fusion entre TF1 et M6 pour établir un contrepoids. Il veut tellement le faire qu'il viole tous les principes démocratiques d'équilibre du pouvoir, en décidant d'évincer la patronne de l'autorité de la concurrence, car il avait peur qu'elle ne bloque le processus de mainmise de TF1 sur M6. Le but : mettre à sa place une personne avec l'échine plus souple... Au lieu de contrer la constitution d'un oligopole très menaçant pour la liberté d'information, Emmanuel Macron fait en sorte de constituer un autre oligopole, en violant au passage tous les critères anti-concentration.

Impac : Les politiques ont peur de Bolloré. Une majorité de journalistes craignent aussi la multiplication des mesures bâillon qu'il prend dès qu'on parle de lui. Dans ce contexte, quelle est la marge de manœuvre pour contrer Vincent Bolloré dans ces atteintes au pluralisme et au libre accès des citoyens à l'information ?

Laurent Mauduit : Il y a la loi. Il existe des critères anti-concentration. Je me demande s'ils sont appliqués... Peut-on contrôler deux chaînes de télévision et deux des plus grandes agences de communication ? Au-delà de ça, ce qui me frappe c'est la connivence entre les gouvernements successifs et les puissances d'argent tenant les grandes télévisions. Pour rappel, ce qui nous a été servi avec la privatisation de TF1

Nous sommes la protection sociale des industries du message imprimé et digitalisé



Vous protéger, c'est prévenir,
assurer, accompagner, défendre.

Vous protéger, c'est se mobiliser,
œuvrer chaque jour, au plus près
de vos besoins.

Vous protéger, c'est agir.

Nous agissons avec vous, car face
aux risques, nous sommes plus
forts ensemble.

NOUS CONTACTER

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

**Pour la gestion de vos contrats Santé,
Prévoyance, Retraite ou toute question :**

☎ 01 40 60 20 00

Contact mail depuis notre page www.lourmel.com
ou via votre espace abonné

**Pour souscrire un nouveau contrat
en Santé, Prévoyance :**

0 809 10 28 08 Service gratuit
prix appel Du lundi au vendredi
de 9h à 18h

✉ contact-entreprises@lourmel.asso.fr

VOUS ÊTES UN PARTICULIER - SALARIÉ OU RETRAITÉ

**Pour la gestion de vos contrats Santé,
Prévoyance, Retraite ou toute question :**

☎ 01 40 60 20 00

Contact mail depuis notre page www.lourmel.com
ou via votre espace abonné

Pour souscrire un nouveau contrat en Santé :

☎ 01 40 60 20 59

✉ contact-entreprises@lourmel.asso.fr

Pour contacter le service Action & Soutien :

☎ 01 40 60 20 00

✉ action-soutien@lourmel.asso.fr

>>> c'est que c'était au départ l'octroi d'une concession pour dix ans. À l'époque, Bouygues a payé trois milliards de francs pour en prendre le contrôle. Au bout de dix ans, il n'y a pas eu d'appel d'offres. Vingt ans après, rien ! Trente plus tard ? Toujours pas d'appel d'offres. Un bien public lui a été donné sans qu'il ne paie un sou de plus. Même chose pour Bolloré : pourquoi le régulateur, devant tant de propos racistes et antisémites, n'envisage-t-il pas un retrait de fréquence ? Celles de Canal+ et C News sont publiques ! Face à ce naufrage, il faut favoriser l'émergence d'une presse jeune et libre et pour la vieille presse, revoir les critères anti-concentration, veiller à ce qu'ils soient respectés, et réfléchir à leur durcissement. Dans le cas de Bolloré, est-il normal qu'un annonceur publicitaire soit en même temps propriétaire de médias ? C'est la même chose quand le propriétaire d'un journal dépend de la commande publique. On le voit bien dans le cas Dassaut et Bouygues. Tout cela crée un système très malsain. Depuis trente ans, la puissance publique a

“ Dans le cas de Bolloré, est-il normal qu'un annonceur publicitaire soit en même temps propriétaire de médias ? ”

été totalement défailante et a laissé émerger des monstres qui sont en train d'assassiner une des valeurs fondatrices de notre démocratie. Je suis choqué, car cela induit des phénomènes de contamination généralisée, y compris dans la sphère publique. On aurait pu espérer que la presse soit un sanctuaire à l'abri des pressions des milieux d'argent. Zemmour fait un livre, et malgré ses condamnations, aussitôt, on déplie le tapis rouge à France Inter pour le recevoir !

Impac : On le remarque aussi dans l'attitude de France Télévision vis-à-vis de la fusion de TF1 et M6. Le groupe public applaudit, car cela fera monter mécaniquement les recettes publicitaires !

Laurent Mauduit : Bien sûr. En plus, la porosité chez les journalistes et les animateurs, avec un pied dans le public un autre dans le privé, n'arrange rien. Qui a couvé ce chroniqueur d'extrême droite ? C'est tout de même France 2 dans l'émission de Ruquier. Sa première condamnation remonte à dix ans ! Le service public a contribué à la création de cette abomination. Cela invite à une réflexion généralisée sur l'indépendance de la presse privée et publique. Il faut refonder un véritable service public de l'information à l'abri des pressions des puissances d'argent mais aussi avec un agenda d'information différent. C'est triste à dire, mais regardez le journal de France 2... Il n'est pas différent de celui de TF1. Parfois le journal d'Arte est d'un type différent, mais le naufrage est généralisé.

Impac : Au niveau français tout semble bloqué. La liberté d'accès à l'information pour le citoyen est garantie par les textes européens. Que peut faire l'Europe ?

Laurent Mauduit : Avant même de regarder de ce côté, il y aurait moyen de rédiger une grande loi progressiste garantissant le droit de savoir des citoyens. À la fin XIX^e siècle, le pays et l'Europe vivent une révolution industrielle, avec l'électricité qui conduit à l'automatisation. Pour les métiers de la presse, l'imprimerie en est révolutionnée. La Troisième République naissante a l'intelligence de faire correspondre cette révolution technologique à une révolution démocratique. Ce qui donne naissance à la grande loi de 1881, avec comme principe fondateur la liberté. Aujourd'hui, nos lois inversent ce principe, pour le secret des affaires, par exemple. Il est temps de créer un texte progressiste, un peu à l'image de ce qui s'est fait dans les années soixante aux États-Unis avec le *Freedom of Information Act*. Ce texte garantit l'accès pour les citoyens à tous les documents administratifs. En France, le principe de base de l'État c'est l'opacité.

Impac : Pour porter ce type de revendication, nous, journalistes,

avons besoin des citoyens. Mais, en parallèle de cet appauvrissement de l'information, le public n'a plus confiance dans la presse. Comment dès lors le convaincre de rejoindre ce combat ?

Laurent Mauduit : Il faut regarder les choses de manière lucide. Il existe un discrédit pesant sur la presse. Pour l'expérience de Mediapart, avec des papiers modérément payants et des grandes enquêtes, nous sommes partis d'une idée : la presse ne traverse pas une crise de la demande, mais une crise de l'offre. Les citoyens se détournent de la grande presse à cause de leur état de défiance. Pour redonner confiance c'est très long. Avec Mediapart, nous sommes une sorte de petit laboratoire. Partout en province, des expériences sont aussi menées par de jeunes journalistes, même si le chemin est compliqué.

Impac : Le modèle de Mediapart reste difficilement transposable en province. Quelques médias sont bénéficiaires, notamment Rue 89, à Strasbourg, mais cela reste marginal...

Laurent Mauduit : Il y a Marsactu aussi...

Impac : Oui, mais Mediacités, par exemple, peine à prolonger l'expérience. En province, cela reste très difficile...

Laurent Mauduit : C'est un combat démocratique. Nous, fondateurs de Mediapart, nous sommes fiers d'avoir réussi notre pari car nous avons répondu à une attente des citoyens. Nous avons créé un fonds de dotation pour une presse libre. Il faut mener de grandes campagnes pour collecter l'argent des citoyens et l'apporter à de tels projets. Nous sommes à un moment où une alliance démocratique entre les journalistes attachés à l'indépendance de la presse, et les citoyens qui trouvent que ce projet est une des raisons d'être de la démocratie, doit se nouer. Notre époque doit être celle de la refondation de la presse libre. ● Entretien JD

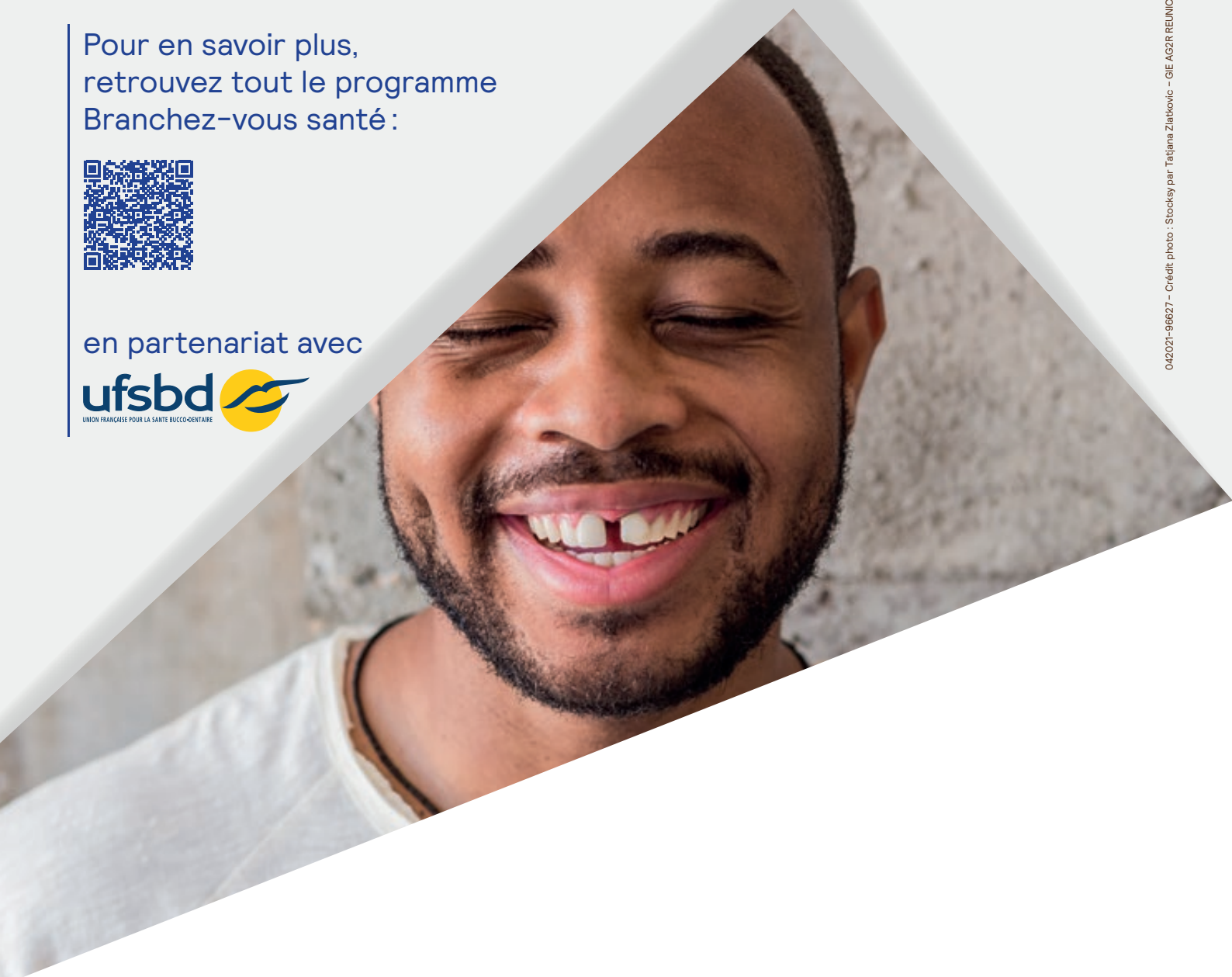
Saviez-vous que 35 et 55 ans sont des âges-clé pour votre santé bucco-dentaire ?

N'attendez-plus, programmez un rendez-vous de contrôle avec votre dentiste !

Pour en savoir plus, retrouvez tout le programme Branchez-vous santé :



en partenariat avec



**branchez-vous
santé**



AG2R LA MONDIALE

Documents

Des pièces supplémentaires au dossier...

Les pages suivantes rassemblent une sélection de communiqués de la FILPAC CGT parus et diffusés tout au long de l'année 2020 en rapport direct avec les thématiques abordées dans ce forum (négociations, luttes...). Preuves si l'en est, de la réalité de l'offensive tous azimuts, depuis ces dernières années, des grands groupes de presse et de la finance contre la presse telle que la conçoit la CGT : indépendante, plurielle et libre.

La presse, première défense immunitaire de la démocratie

• Montreuil, le 12 novembre 2020 /

Avec la FAPT (Fédération des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT)

Le 7 octobre dernier, une mission a été confiée à Emmanuel Giannesini, et un débat engagé au sein des instances de La Poste, sur l'avenir de la mission de service public de distribution de la presse.

La Poste met en avant des coûts de distribution non compensés dans leur totalité par l'État. Elle souhaite se désengager de cette mission en proposant un dispositif dont elle ne serait plus partie prenante. Cette démarche vient s'ajouter à la réforme de la loi Bichet et à la liquidation de l'acteur historique de la diffusion de la presse via la « vente au numéro », la société Presstalis. Cette approche correspond aux orientations affichées dans l'ensemble des domaines touchant un « service public universel », c'est-à-dire pour tous, partout et en tout lieu. Nous constatons les effets que nous avons dénoncés en leur temps, lors de la séparation des branches postales, ou de la transformation en SA du groupe La Poste à la suite du désengagement de l'État.

L'évolution des supports et des formes de communication doit être considérée avec une approche holistique, afin de ne laisser aucun citoyen sur le bord du chemin. Le souci de l'égalité d'accès à l'information est essentiel. Rappelons les trois principes fondateurs du système français de distribution de la presse qui ont permis de la protéger de l'influence du marché et de l'État :

1. La liberté et l'indépendance de sa diffusion, piliers fondamentaux de notre démocratie ;

2. La solidarité coopérative entre les éditeurs garantissant l'égalité de traitement entre eux et le respect du pluralisme dans la diffusion de la presse ;

3. L'impartialité de la distribution qui permet que les éditeurs ne puissent pas procéder à une sélection des titres distribués en fonction de leur objet, de leur contenu, de leur orientation, de leur tirage et de leur importance. Il semble donc essentiel de souligner que l'application réelle de ces principes doit intégrer toutes les problématiques qui traversent le secteur de la presse aujourd'hui.

Les ressources destinées à cette liberté ne peuvent être envisagées que sous l'angle de la liberté d'expression et non d'une logique budgétaire qui finirait forcément par avoir un impact négatif sur cette activité.

Pour asseoir ces grands principes de la diffusion de l'information et des idées, il nous semble donc urgent de réformer totalement les aides à la presse, directes ou indirectes, qui ne correspondent plus aux réalités du secteur. La répartition actuelle favorise la concentration des titres plutôt que leur diversification et contrevient au principe du pluralisme.

La CGT propose donc de :

- **Modifier** les critères d'attribution des aides à la presse au profit des petits éditeurs et des titres les plus difficiles à distribuer ;

- **Maintenir**, sous l'égide de l'État, les aides à la presse portée et postée, en veillant impérativement à la bonne utilisation de ces aides par les acteurs concernés, sous contrôle de l'ARCEP ;

- **Instaurer** une aide à la presse dédiée à la création de journaux et à l'aide à la diffusion des titres en difficulté, sous la forme d'un fonds d'investissement spécifique qui pourrait être alimenté en partie par les plateformes numériques, sur la base d'une taxe sur l'audience numérique de chaque titre, et en partie par la publicité.

Rappelons enfin le contexte particulier

qui a vu la Caisse des dépôts et consignations devenir l'actionnaire majoritaire du Groupe La Poste. Cette dernière est placée sous le contrôle d'une commission de surveillance composée dix représentants sur seize issus de l'Assemblée nationale et du Sénat, ou désignés par eux. Cette représentation doit se faire l'écho des acteurs de proximité et des enjeux sociétaux pour garantir les libertés fondamentales de notre république. Les évolutions technologiques ne peuvent être considérées de façon isolée, mais bien dans une construction cohérente répondant aux besoins sociaux. Le profit réalisé sur les colis ou les objets recommandés, le développement de la digitalisation, doivent contribuer aux enjeux intergénérationnels et sociétaux. D'autres orientations doivent amener d'autres propositions, qui ne peuvent s'élaborer qu'à partir de la recherche d'une cohésion sociale et d'une réponse aux besoins sociaux. Ce n'est qu'au terme d'une longue lutte qu'a été proclamée en France en 1881 la liberté de la presse. Toujours extrêmement surveillée, la presse voit la censure remise en place à chaque moment où le régime ou l'État sont en danger. La liberté d'informer est l'un des principaux indicateurs du bon fonctionnement d'une démocratie. Cette liberté est un acquis fragile, y compris dans les pays démocratiques. •

Christian Mathorel,
Secrétaire général de la CGT Fapt
Patrick Bauret,
Secrétaire général de la FILPAC CGT

| Le souci de l'égalité d'accès à l'information est essentiel. |

POINT D'ÉTAPE

Plan de filière et négociation de la convention collective de la Presse en régions

• Montreuil, le 24 novembre 2020 /

Le nouveau confinement est venu ajourner les assemblées de syndiqué.e.s et de salarié.e.s qui devaient se dérouler courant novembre dans le cadre du FILPAC Tour. Pour autant, la fédération n'est pas restée l'arme au pied.

1). Concernant le plan de filière, aucune négociation n'a été engagée et le projet qui devait nous être présenté début novembre, peine à sortir des tiroirs de la DGMIC (Direction générale des médias et des industries culturelles). Notre fédération a écrit de nombreux courriers au Premier ministre, aux ministres concernés (Culture et Économie) ainsi qu'aux groupes parlementaires, quant à l'utilisation des fonds d'argent public qui figurent dans les différentes mesures de ce plan.

À cette occasion, nous avons rappelé :

- Notre détermination à avoir connaissance de l'ensemble des aides publiques (aides à la presse et plan de filière) et à voir leur utilisation placée sous contrôle des syndicats représentatifs, tant au niveau de la filière que des entreprises concernées ;
- Notre détermination à voir ces sommes conséquentes venant de fonds publics servir à l'investissement, à la lutte contre la précarité, au maintien de l'emploi et des qualifications ;
- Notre détermination à voir consacrer ces aides en priorité aux titres les plus en difficulté et dont l'actionnariat n'est composé ni de milliardaires, ni de banquiers ;
- Enfin, nous avons affirmé que ces aides ne devaient pas pouvoir servir à licencier par centaines nos collègues et camarades, mais plutôt à mettre en œuvre une véritable GPEC de filière

prenant en compte les évolutions technologiques et les modifications substantielles des organisations de travail.

Concernant les négociations en cours, loin des rencontres de salon, notre fédération préfère mener le débat avec l'ensemble des syndicats qui lui sont affiliés et définir avec eux les revendications qui seront portées. C'est tout le sens de la démarche du FILPAC Tour qui se conforme aux attendus et orientations décidés par l'ensemble des syndicats, lors du 8^e congrès fédéral.

2). Concernant la négociation de la nouvelle convention collective, les éditeurs viennent de nous envoyer un texte plus que contestable sur de nombreux aspects.

Une répartition des thématiques à travailler a été effectuée lors de la dernière AG Presse en régions, qui a permis d'élargir encore le nombre de camarades impliqués dans le travail de rédaction et les stratégies de négociation.

Le temps de travail, comme nous nous en doutions, reste le point de négociation le plus discuté, et pour cause, puisqu'il conditionne aussi les aspects de rémunération et de statuts.

| Notre fédération préfère mener le débat avec l'ensemble des syndicats qui lui sont affiliés et définir avec eux les revendications qui seront portées. |

La flexibilité totale est le maître-mot des négociateurs patronaux :

- Flexibilité du temps de travail avec les forfaits-jours et l'annualisation du temps de travail ;
- Flexibilité des contrats de travail avec la tentative de mise en place conventionnelle de CDI d'opération, autrement dit les CDD de longue durée et autres joyusetés (vive la précarité ! Tiens, le plan de filière n'a pas un item de lutte contre la précarité...) ;
- Flexibilité dans les nouvelles organisations du travail comme le télétravail.

Si la flexibilité est à tous les étages, dès qu'il s'agit de la prévention du harcèlement sexuel et moral, de l'égalité professionnelle, du travail des salarié.e.s handicapé.e.s, des classifications, des salaires, des droits syndicaux... on reste au minimum légal avec renvoi systématique des points les plus gênants pour la partie employeur, à de futures négociations. Une proposition de texte de convention collective est en cours d'élaboration par le collectif fédéral, prenant appui sur les différents groupes de travail constitués. Dès l'aboutissement de ce projet revendicatif, il sera envoyé à tous les syndicats concernés afin qu'ils puissent largement le diffuser à leurs adhérent.e.s pour en débattre avec les salarié.e.s.

Le collectif fédéral en charge de ces deux négociations fera parvenir régulièrement des points d'étape, permettant ainsi à chaque syndicat de donner son opinion et d'enrichir la réflexion et l'action collectives. •

Le collectif s'élargit, le cahier revendicatif s'affine

• Montreuil, le 22 janvier 2021 /

Le groupe de travail fédéral « Journalistes » s'est réuni ce lundi 18 janvier 2021. Étaient présents à cette deuxième réunion, des camarades de la presse quotidienne et hebdomadaire régionale, de la presse quotidienne nationale, de la presse magazine et de la presse spécialisée. L'historique de la constitution de ce groupe de travail a été rappelé : issu d'une réflexion commune à la suite du FILPAC Tour de l'automne 2020 où nous avons pu constater une maigre représentation des journalistes lors des assemblées générales, due sans doute au manque de travail revendicatif pour cette catégorie professionnelle dans les instances syndicales FILPAC CGT, la décision de créer ce collectif a été prise lors de l'assemblée générale des délégués des titres de presse régionale du 14 octobre 2020. Une première réunion s'est tenue le 30 novembre 2020 où la décision d'élargir ce groupe de travail, cantonné initialement à la presse en régions (PQR, PQD, PHR) aux autres formes de presse s'est imposée aux participants. Cette première réunion a donné lieu à la rédaction d'un communiqué et a confié le pilotage de ce collectif fédéral à Tan Fordeveaux (*La Tribune-Le Progrès*). Des sujets ayant été mis au jour en novembre, ils ont été le fil conducteur de cette deuxième réunion. Il a été question, notamment, de la précarité de certains métiers de la presse, comme les correspondants locaux, les pigistes, les dessinateurs ou les photographes de presse. Si dans quelques titres, les correspondants locaux de presse semblent bien organisés et ont même parfois pris l'ascendant sur la rédaction, ils ne restent majoritairement qu'une main-d'œuvre bon marché et relativement passive, exploitée par les

groupes de presse. Dans certains quotidiens, le « ménage » est en cours pour réduire le nombre de pages de micro-locales, donc le nombre de correspondants. Cependant, aucune solution n'est proposée pour que les rédacteurs professionnels aient les moyens de couvrir davantage le territoire des petites locales. L'éditeur de presse agit comme si la qualité de l'information et le print n'avaient plus d'importance. De là naissent une multitude d'intitulés de postes et de nouvelles tâches, par exemple sur le web, les réseaux sociaux ainsi que pour la prise d'images et la mise en ligne de vidéos. On observe que la frontière entre les rédacteurs professionnels, les pigistes et les correspondants locaux est de plus en plus ténue ; que ces deux dernières catégories se précarisent de plus en plus et que les tâches des uns et des autres augmentent à vue d'œil sans aucune contrepartie.

| On observe que la frontière entre les rédacteurs professionnels, les pigistes et les correspondants locaux est de plus en plus ténue... |

Nos propositions :

- **S'inscrire** dans la démarche initiée par le syndicat Info'Com pour évaluer et comprendre les difficultés rencontrées par les correspondants locaux en popularisant largement le questionnaire en ligne (<https://www.infocomcgt.fr/clp-votre-avis-nous-interesse/>) afin d'en tirer un cahier revendicatif relativement exhaustif au niveau national ;
- **Mettre en évidence** les méfaits de

PRESSE



la politique salariale imposée par les éditeurs qui est de plus en plus néfaste pour tous les journalistes ainsi que préjudiciable au contenu de nos journaux ;

- **Évaluer les nouvelles compétences des journalistes**, écrivant ou non, afin de valoriser le métier et éviter ainsi qu'ils ne deviennent de simples « producteurs de contenus » ;
- **Élargir notre groupe de travail** à tous les journalistes en se référant au champ de la convention collective nationale, y compris en engageant un travail interfédéral au sein de la CGT. Le collectif « Journalistes » a été choqué d'apprendre qu'un courrier des syndicats catégoriels de journalistes avait été envoyé à certains patrons de presse pour demander la création d'une CPPNI sans que la FILPAC CGT n'en ait été informée. Comme nous le rappelions dans notre communiqué du 4 décembre dernier, la convention collective des journalistes n'a pas de commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) et, à ce titre, se trouve en dehors de toute règle légale. Ce qui implique en premier lieu que la convention collective nationale des journalistes ne vit pas et qu'elle ne correspond plus aux réalités de terrain. Le collectif mandate donc sa fédération pour s'inscrire dans la démarche de construction de cette CPPNI afin de participer aux nouvelles relations paritaires qui vont enfin reprendre dans cette branche professionnelle et pour y porter les axes revendicatifs de nos secteurs. •

Pas de plan de filière sans convention collective !

• Montreuil, le 28 janvier 2021 /

Depuis l'assemblée générale des délégué·es des titres de presse régionale du 15 décembre dernier, un silence assourdissant de la part des éditeurs - tant sur le plan de filière que du côté de la future convention collective de la presse en régions - fait suite aux différents courriers de la FILPAC CGT.

Rappelons que notre fédération avait écrit, dès le 18 décembre 2020, à Pierre Louette et Yves Bonnefoy, respectivement président de l'Alliance et secrétaire de la CPPNI de la presse quotidienne et hebdomadaire en régions, à la suite de la rupture violente des relations paritaires au sein de la branche. La partie patronale prétextait que notre projet de convention collective était trop éloigné de ses aspirations. Ce projet CGT, complet, mature et équilibré, a été construit sur la base des exigences exprimées au cours des réunions décentralisées par nos syndicats lors du FILPAC Tour 2020. Il répond donc parfaitement aux attentes des salarié·e·s et aux enjeux posés à la FILPAC par cette renégociation de nos conventions collectives historiques, notamment celui de construire une convention collective du XXI^e siècle.

À ce jour, aucune réponse concrète, aucun contact sérieux ne permet donc d'envisager une suite constructive à cette situation de blocage, générée par nos patrons. Ceux-ci campent toujours sur leur position : « Signez le plan filière pour nous permettre de capter l'argent public ! Pour l'avenir des salarié·e·s de la presse, on verra plus tard... »

La FILPAC CGT, respectant les aspirations de ses adhérent·e·s et les décisions issues des différentes assemblées générales, attend quant à elle la réponse des éditeurs à

ses exigences pourtant clairement exprimées depuis des mois sous forme de prérequis à la négociation :

1. Consulter la dernière version de ce plan d'aide à la presse (s'il existe réellement).
2. Élargir le périmètre de l'Edec (Engagement développement et compétences) - initialement circonscrit au plan imprimerie - à l'ensemble du plan filière afin de mettre en œuvre une véritable GPEC de filière prenant en compte les évolutions technologiques et les modifications substantielles des organisations de travail.
3. Prendre connaissance des projets de modernisations des entreprises s'inscrivant dans ce plan filière afin d'en vérifier la pertinence.
4. Obtenir des engagements de l'État sur le contrôle de l'utilisation des sommes importantes venant de fonds publics afin d'avoir la certitude que ces fonds serviront bien à l'investissement, à la lutte contre la précarité, au maintien de l'emploi et des qualifications.
5. Recueillir des engagements clairs sur les conditions de départs éventuels des salarié·e·s les plus ancien·e·s et sur les conditions de travail et la qualité de vie des plus jeunes.

POUR LES SYNDICATS DE LA FILPAC ET LEUR·E·S MANDANT·E·S, LA NÉGOCIATION DE LA FUTURE CONVENTION COLLECTIVE DE LA PRESSE EN RÉGIONS N'EST PAS UNE OPTION !

L'assemblée générale des délégué·e·s de la presse (régionale et nationale) qui s'est tenue le 18 janvier dernier a confirmé, à une écrasante majorité, les

| À ce jour, aucune réponse concrète, aucun contact sérieux ne permet donc d'envisager une suite constructive à cette situation de blocage, générée par nos patrons... |

orientations de notre fédération. Elle a affirmé une fois de plus le préalable à toute nouvelle négociation : sans reprise des négociations pour une signature imminente de la convention collective de la presse en régions, la FILPAC ne s'assiéra pas à la table des discussions sur le plan de filière, et encore moins concernant ce fameux plan imprimerie, véritable boîte à outils patronale de licenciements. Pour faire entendre la détermination des salarié·e·s et de leurs équipes syndicales, il a été également décidé, à l'unanimité, d'entrer en action ce 28 janvier en organisant des assemblées dans toutes les entreprises de presse

afin de préparer les actions futures. Ceci avec l'objectif de rappeler à nos patrons que le rapport de force de la FILPAC se situe sur les lieux de travail et que les revendications portées par la délégation CGT proviennent bien des salarié·e·s de la filière ! •





VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE VOTRE MANDAT

Pour construire ensemble des alternatives viables

- Appui à la négociation d'accords
- Analyses stratégiques, économiques et sociales
- Expertise et conseil
- Conditions de travail
- Formations économiques & SSCT des membres et suppléants du CSE



www.secafi.com

Tél. : 01 53 62 70 00 - contact@secafi.com



PLAN DE FILIÈRE ET CONVENTION COLLECTIVE

Arrière toute ! Le revirement inquiétant des éditeurs de la presse en régions

• Montreuil, le 14 avril 2021 /

Ce mardi 13 avril 2021 se sont tenues deux rencontres importantes pour l'avenir des travailleuses et des travailleurs de la presse en régions.

À 14 heures, une délégation de l'APIG a tenu à présenter la nouvelle mouture du plan PRIM (3^e volet du plan de filière) à une délégation de la FILPAC et à 17 heures, la commission sociale des syndicats de la presse quotidienne et hebdomadaire régionale a souhaité, elle, nous faire part de son intention de remettre en cause ses propres engagements du 31 mars 2021. Pour l'APIG, étaient présents à 14 heures : Bernard Maffre (groupe *La dépêche du Midi*), Michel Nozière (groupe *Rossel La Voix*), Jean-Louis Pelé (groupe *NJJ Nice-Matin*), Rémy Ramstein (group EBRA), Jean-Christophe Serfati (groupe *La Provence*) ainsi que MM. Pierre Petillault et Samir Ouachtati, respectivement directeur et directeur adjoint de l'APIG. La délégation de la FILPAC CGT était composée de Damien Dhont, Marc Jarnoux, Pascal Le Boulc'h, François Pasqualinotto, Michaël Pinci et Alexandre Sare. À part quelques différences dans les chiffres annoncés, notre délégation a pu constater que cette présentation était exactement la même que celle de juillet 2020. Aucun de nos prérequis et aucune de nos réserves ou demandes n'a été pris en compte par la partie patronale.

Quid d'un EDEC élargi à l'ensemble de la filière ? Quid des garanties pour sécuriser les hypothétiques départs ? Quid des projets de modernisation ? Etc.



| Pourtant, même s'ils se sont engagés à communiquer, avant la fin avril, les projets de modernisation aux équipes syndicales locales, la FILPAC conseille à ses syndicats de ne pas se précipiter, rien n'a encore été négocié ! |

Si les éditeurs choisissent de considérer cette rencontre comme point de départ des négociations

concernant le plan PRIM, ce n'est pas le cas de notre délégation, qui n'y voit elle qu'une simple présentation

du plan patronal ! Les éditeurs nous ont pourtant annoncé se servir de ce « point de départ » pour commencer les consultations avec les syndicats locaux. Un bon moyen de précipiter les restructurations dans nos entreprises de presse et d'amorcer leurs futurs PSE. Pourtant, même s'ils se sont engagés à communiquer, avant la fin avril, les projets de modernisation aux équipes syndicales locales, la FILPAC conseille à ses syndicats de ne pas se précipiter, rien n'a encore été négocié !

À la suite de cette première réunion, une rencontre bilatérale s'est donc tenue à 17 heures avec la commission sociale des syndicats de la presse quotidienne et hebdomadaire régionale, au sujet de la convention collective. Pour représenter les SPQR-SPQD-SPHR, étaient présents :

Philippe Bienaimé (*Nice-Matin*), Yves Bonnefoy (*Le Télégramme*), Anne-Lise Brillon (*NRCO*), David Deffains (*Publihebdo*), François Greffier (*Le Courrier de l'Ouest*), Valérie Noël (groupe EBRA), Carole Labarthe (*Le Courrier Français*) en présence de Samir Ouachtati, directeur adjoint de l'APIG. La délégation de la FILPAC CGT était composée de Damien Dhont, Marc Jarnoux, Pascal Le Boulc'h, François Pasqualinotto, Véronique Picavet et Michaël Pinci.

À cette occasion, nos interlocuteurs ont, dès le début de la réunion, à nouveau bloqué les discussions ! Après nous avoir affirmé qu'une signature de la CCN, au plus tard le 30 juin 2021, était impossible, ils ont exigé de la FILPAC qu'elle renonce à sa demande à la DGT d'être suivie dans le cadre d'une commission mixte paritaire pour les débats de la CPPNI, sous menace d'annuler toutes les réunions bilatérales décidées paritairement le 31 mars dernier et de les remplacer par des réunions paritaires à des dates encore inconnues. Nous pensons qu'il nous sera alors impossible de signer la convention collective avant le 30 juin, date fatidique pour le plan filière.

Nous rappelons à toutes fins utiles à nos interlocuteurs que le mandat qui a été donné à la fédération est celui de signer en premier la convention collective...



Quelle est cette mascarade de négociation que veulent nous imposer les éditeurs ? Pourquoi ont-ils si peur de la DGT, bras armé du ministère du Travail ? Nous cacheraient-ils des choses ?

En attendant, aucune discussion sur l'ordre du jour écrit conjointement n'a commencé ce 13 avril et la réunion du 16 avril reste subordonnée à la réponse de la FILPAC... Effectivement, à ce rythme, nous ne sommes pas

| Le projet patronal, soutenu par la macronie, est maintenant clair : supprimer la moitié des emplois dans les imprimeries avec l'aide des fonds publics et faire baisser les statuts des 50 % de salarié-e-s qui resteront dans les entreprises ! |

prêts à signer cette convention collective dont, apparemment, nos patrons ne veulent pas. Comme la FILPAC l'avait annoncé dans un communiqué précédent, la

bataille pour l'emploi et les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs de la presse est engagée.

Le projet patronal, soutenu par la macronie, est maintenant clair : supprimer la moitié des emplois dans les imprimeries avec l'aide des fonds publics et faire baisser les statuts des 50 % de salarié-e-s qui resteront dans les entreprises ! Et pour les autres catégories (employés, cadres, journalistes) ? Réveillez-vous, ils s'en occuperont tout de suite après !

Au vu de ces nouvelles positions des éditeurs et des éléments annoncés, qui vont fortement impacter l'avenir de l'ensemble des salarié-e-s de notre branche, la FILPAC CGT a décidé d'organiser en urgence une assemblée générale des délégué-e-s de la presse en régions ce jeudi 15 avril.

À cette assemblée devront être débattues la position de la FILPAC face à ce nouveau revirement des éditeurs et les stratégies pour contrer cette attaque frontale mettant en danger notre avenir. La FILPAC proposera à cette occasion la création d'une caisse de solidarité afin de pouvoir mener les actions indispensables pour imposer nos revendications. •

PRESSE QUOTIDIENNE ET HEBDOMADAIRE RÉGIONALE

Point sur la négociation de la nouvelle convention collective salariés, cadres, employés et ouvriers de la PQR-PQD et PHR

• Montreuil, le 30 avril 2021 /

Grâce à la détermination des salariés, les éditeurs de la PQR-PQD et PHR se sont résolus à reprendre les discussions bilatérales avec la CGT, sur la nouvelle convention collective... Et après des débuts hésitants, les discussions vont bon train !

Trois réunions se sont déjà déroulées, les 13, 16 et 28 avril. Deux dates sont programmées, les 7 et 17 mai. D'autres suivront jusqu'à la fin juin, échéance estimée pour une éventuelle signature après reprise des négociations en CPPNI. Parmi les sujets abordés, certains sont d'ores et déjà validés, d'autres restent à affiner mais l'ensemble permet d'imaginer aujourd'hui aboutir dans les délais convenus, avant de signer éventuellement le plan de filière.

| Si les discussions progressent, il convient cependant de ne pas lâcher la bride. |

Liste (non exhaustive) des questions traitées :

Le droit syndical. Les deux parties sont quasiment en phase, deux points restant en suspens :
le deuxième délégué syndical alloué à l'organisation syndicale majoritaire dans les secteurs industriels ;
les réunions d'information aux salariés.
Les congés pour événements familiaux.
Accord sur les jours pour mariage,

décès, déménagement, congés parentaux.
Les jours pour enfants malades et/ou hospitalisés sont toujours en débat.
Forfait annuel en jours pour les cadres.
Le texte est quasiment ficelé, reste à le rédiger.

Annualisation du temps de travail.
La CGT veut encore intégrer au texte une majoration de rémunération et la limitation de la flexibilité qui, dans le texte patronal, ne prend pas assez en compte la santé et la vie des salariés.
Temps partiel. La CGT se réfère à la loi, mais les éditeurs souhaitent instaurer pour les petites entreprises de PHR une durée hebdomadaire de 17 h 50 au lieu des 24 heures légales.

CDD et CDI d'opération. Accord en bonne voie

Ancienneté, pénibilité et aménagement des fins de carrière pour les salariés remplissant les critères de pénibilité.
La CGT propose de créer un compte épargne retraite et appelle à la réflexion sur un système qui compense la pénibilité tout en tenant compte de la situation des entreprises de presse. Elle souhaite un dispositif conventionnel pérenne accompagnant les départs liés à l'âge, ainsi que d'éventuels plans de départs. Enfin, elle propose d'ouvrir la possibilité, au choix du salarié, de thésauriser les jours de congé d'âge plutôt que de les prendre chaque année, et de faire doubler, par l'entreprise, le nombre de jours accordés en fin de carrière.

Indemnités de licenciement, proposition patronale :

- **1 demi-mois par année d'ancienneté plafonné à :**
- **8 mois -> 20 ans d'ancienneté**
- **9 mois -> 21 ans d'ancienneté**
- **10 mois -> 25 ans d'ancienneté**
- **11 mois -> 35 ans d'ancienneté**

La CGT fera une contre-proposition lors de la réunion du 7 mai...

La publicité interactive, via Twitter initiée par notre délégation, a suscité de la part des autres organisations syndicales FO, CFDT, CGC, une vive réaction amenant à envisager vers la mi-mai une réunion plénière de la CPPNI. La délégation FILPAC CGT considère que c'est l'occasion de démontrer à ces organisations syndicales que, grâce à la CGT, le dialogue social est renoué dans la branche professionnelle. Pour accélérer la négociation, les éditeurs ont accepté de travailler en groupes de travail plus réduits, entre deux réunions officielles. Il s'agit de faire avancer les questions non conflictuelles, mais nécessitant encore quelques ajustements de part et d'autre. Ce rythme et cette cadence permettront probablement l'aboutissement de cette discussion dans les délais fixés par les organisations de salariés de la FILPAC CGT !

Si les discussions progressent, il convient cependant de ne pas lâcher la bride.

Nous en débattons lors de l'assemblée générale de la presse en région qui se tiendra le 6 mai prochain, avec comme seul ordre du jour la convention collective en cours de négociation. •

Plan de filière : ça n'imprime pas fort !

• Montreuil, le 4 mai 2021 /

Comme l'Assemblée générale des délégués PQR-PQD-PHR l'avait décidé le 16 avril dernier, le collectif fédéral presse en région (constitué des camarades Le Boulc'h, Jarnoux, Pasqualinotto, Pinci, Dhont, Sarre et Fiette) a poursuivi les rencontres avec l'Alliance, sur le plan Prim, intégré dans le plan de filière.

Les 23 et 29 avril, les représentants de l'Alliance (MM. Ouachtati, Maffre, Pelé, Ramstein et Nozière) ont présenté un projet d'accord intitulé Accord collectif, sur les mesures sociales d'accompagnement des restructurations des imprimeries de la PQR-PQD-PHR, ainsi qu'un texte élaboré avec les services de l'État, en l'occurrence un simple habillage de cet accompagnement sous la forme EDEC (Engagement de développement de l'emploi et des compétences), déjà paraphé par les deux parties ! Petite remarque, au passage : il aura fallu près de quatre mois pour que les représentants de la Filpac accèdent à ces documents, finalisés selon les responsables patronaux, depuis le début de l'année.

Par la voix de Bernard Maffre, l'Alliance a rappelé les enjeux de ce plan Prim pour les éditeurs :

- Répondre à la baisse de charges en concentrant là où c'est possible, dans la presse régionale/départementale/hebdomadaire, les sites d'impression mais également en passant par des étapes de modernisation.
- Faire partir 600 salariés de manière anticipée ou par reconversion. 480 de ces départs issus des secteurs industriels bénéficieraient des aides étatiques pour un montant total de 36 M €, les 120 autres (secteurs prépresse) seraient à la charge des éditeurs.
- En parallèle, l'ensemble des

| Pour la délégation FILPAC, le projet patronal subventionné par les deniers publics ne répond en rien aux problématiques de reconquêtes du lectorat et de l'audience des titres (...) |

entreprises inscrites dans ce plan auraient thésaurisé près de 116 M€ destinés aux investissements/modernisations/restructurations industrielles qui justifieraient ces départs.

- Le montage de cette massive suppression d'emplois repose sur un accompagnement financier de l'État, à préciser dans son application, mais aussi sur la contribution forte des caisses d'allocation chômage pour une durée de 36 mois par salarié concerné.

Pour la délégation FILPAC, le projet patronal subventionné par les deniers publics ne répond en rien aux problématiques de reconquête du lectorat et de l'audience des titres, mais accompagne une baisse de la diffusion de l'information imprimée pour les citoyens en région. Il s'agit d'un plan d'économie de masse salariale en vue de maintenir les marges des comptes d'exploitation. C'est un plan sans ambition pour la profession, simplement d'ajustement comptable. Les investissements et modernisations envisagés se résument pour la majorité d'entre eux au déménagement de rotatives existantes dans de nouveaux locaux plus conformes aux normes actuelles, et à quelques ajouts ici d'une tour, là d'une nouvelle chaîne d'expédition...

Rien n'est investi pour repenser l'information imprimée, la diversification des formats (par exemple l'ultra local, journaux en langues régionales, personnalisation des supports). Au-delà de l'avis sur le fond du



projet patronal, pour le collectif presse FILPAC, plusieurs questions attendent des réponses précises, en particulier :

- Dans le projet des éditeurs-imprimeurs de presse régionale, les départs sont possibles à partir de 55 ans dans certains groupes, donc avec un passage par Pôle emploi (maximum de trois ans) puis un départ en retraite. Comment l'État et/ou les éditeurs comptent-ils régler le problème d'un accompagnement jusqu'à l'obtention des droits à la retraite, le risque d'un changement de législation sur l'âge de départ en retraite, voire la baisse des indemnités chômage ?

Pour répondre à ces points importants, la délégation FILPAC propose qu'un fonds assurantiel soit financé par les éditeurs, ce qui ne recueille pas encore l'adhésion patronale.

- Comment les éditeurs comptent-ils maintenir le bénéfice de la protection sociale des salariés (mutuelle) impactés par les départs ?

En attente de leur réponse.

- La restructuration de l'impression n'est qu'une partie de la filière. Les éditeurs acceptent-ils la mise en place d'une GPEC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) de branche et d'un EDEC (Engagement de développement de l'emploi et des compétences) incluant tout ou partie des aides des 480 M € ? L'objectif est que les sommes allouées aux différents groupes soient gérées paritairement

| Le collectif FILPAC a insisté sur l'exigence de la part des équipes syndicales, que les projets et stratégies des éditeurs soient portés localement à la connaissance des représentants du personnel. |

au sein, par exemple, de l'AFDAS (organisme paritaire collecteur agréé en charge de la collecte des contributions formation des employeurs de la culture, communication, médias et loisirs). À ce jour, leur réponse est floue et sans garantie.

Le collectif FILPAC a insisté sur l'exigence de la part des équipes syndicales, que les projets et stratégies des éditeurs soient portés localement à la connaissance des représentants du personnel. Il a également explicitement prévenu les représentants de l'Alliance (APIG) que ces projets régionaux devaient faire l'objet de négociations collectives locales aboutissant à des accords, avant tout déclenchement des procédures CSE en découlant et autorisant de fait la signature de l'accord national.

En un mot, il n'y aura pas de signature

sans accord majoritaire dans les entreprises, sur les restructurations envisagées et la gestion de leurs conséquences sociales. Ces deux derniers points ont d'ores et déjà obtenu l'assentiment des éditeurs.

Par ailleurs, en fin de rencontre et comme elle s'y était engagée, la délégation patronale a tenu à lever toute ambiguïté concernant le périmètre de ce projet PRIM. Elle a précisé que ce plan est destiné aux groupes de PQR. Toutefois et à la marge, si des accords spécifiques et géographiquement ciblés entre certains éditeurs-imprimeurs de presse en région et un sous-traitant imprimeur totalement déconnecté de cette famille professionnelle voyaient le jour, des transferts de charge de travail, au profit de la presse en région pourraient se réaliser.

À noter qu'à ce jour, et à sa connaissance, rien de ce type n'est encore entériné. Ce ne serait qu'après... en fin de course, que les éventuels cas sociaux qui n'auraient pas trouvé de solution interne pourraient être étudiés, voire résolus, avec le concours - ou grâce au recours - des éditeurs concernés de presse en région. La délégation FILPAC CGT a réaffirmé qu'elle resterait extrêmement vigilante sur ce dernier point.

Enfin, la délégation Filpac a clairement fait savoir aux éditeurs de la PQR, dont le représentant Bernard Maffre avait pris l'engagement lors de la première réunion de tout mettre en œuvre pour en faciliter la concrétisation, qu'avant de reprendre les discussions elle reste désormais dans l'attente d'une rencontre avec l'État, les ministères de la Culture et du Travail, pour aborder le montage complet du dossier et ses attendus.

Celle-ci devra s'accompagner d'une autre rencontre, concernant la DGMIC (Direction générale des médias et des industries culturelles) afin d'aborder l'utilisation des fonds publics comme le FSDP (Fonds stratégique pour le développement de la presse) et FSEIP (Fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse). •



Une offre complète au service des salariés

Des cabinets indépendants des directions

Constructeurs d'alternatives

Nos domaines d'intervention



Expertise comptable
et conseil aux IRP

- Diagnostics et recommandations dans les domaines économiques, financiers, sociaux, organisationnels et juridiques / formation
- Analyse des stratégies de groupe, aux échelles France / UE / Monde



Comptabilité et Audit
des Comptes CSE et IRP

- Études, benchmarks de la concurrence nationale et internationale, monographies de groupes
- Analyses critiques des politiques "RH" dont les politiques de rémunération, de formation, de mobilité professionnelle aux échelles France / UE / Monde



Commissariat
aux comptes

- Assistance pro-active lors des "ruptures" : plans de restructurations, licenciements économiques, fusions, acquisitions, OPA (...), enjeux de délocalisations, transfrontaliers (...)
- Commissariat aux comptes des CSE et OS



Formation

- Conseil(s) et assistance(s) juridique(s) en ligne
- Expertise et révision comptable / formation auprès des CSE, OS et structures associées
- Études en lien avec les territoires et la "décentralisation", enjeux d'aménagement des territoires, de leurs équilibres, des questions transfrontalières



Expertise
SSCT

- Examen des organisations, des nouveaux modes de management, des conditions de travail, de santé et de sécurité / formation

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION **JOURNALISTES**

Compte rendu 1^{re} CPPNI **Journalistes**

• Montreuil, le 25 mai 2021 /

Si le 19 mai 2021 a été marqué par la réouverture des restaurants et commerces... il restera également le jour de la mise en place d'une nouvelle instance de représentation et négociation des journalistes professionnels : **la CPPNI** (commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation) Journalistes. Cette instance, qui résulte d'une obligation légale dans chaque branche, a clairement son importance : elle est le lieu de négociation des accords collectifs ou avenants à la convention collective et doit donc permettre de construire les textes régissant les droits sociaux des journalistes.

La FILPAC CGT est satisfaite que cette instance, dont nous revendiquons la mise en place depuis des années, voie enfin le jour. Elle peut être un levier pour faire entendre la voix de tous les journalistes, quels que soient leurs qualifications et leurs secteurs d'intervention, et répondre aux questions qu'ils se posent quotidiennement. La CPPNI doit permettre également d'y porter leurs problématiques, poser les enjeux de l'avenir de notre métier, et donner de l'écho aux revendications développées dans les entreprises. Mutation numérique, évolution des qualifications, exigence d'une information de qualité et défis de la profession face

| Cette instance (...) doit donc permettre de construire les textes régissant les droits sociaux des journalistes. |

aux GAFAM... autant de sujets qui, espérons-le, seront discutés et surtout négociés, pour aboutir à des accords et des dispositions concrètes pour les journalistes.

Lors de cette première rencontre, plusieurs points ont fait l'objet d'un constat partagé :

- nécessité de disposer d'un espace de discussions et de négociations comme la CPPNI pour faire vivre le dialogue social de branche au-delà des négociations dans chaque entreprise ;
- besoin d'engager au plus vite les discussions sur les conditions de vie et de fonctionnement de la CPPNI ;
- Inutilité d'attendre les prochaines mesures de représentativité des organisations patronales et syndicales pour aborder les premiers sujets.

Pour cette première rencontre, la FILPAC CGT a porté quelques idées fortes :

- **les partenaires sociaux doivent se mettre dès maintenant au travail afin de déterminer un calendrier de négociations avec un agenda social à définir. La délégation CGT demande qu'une nouvelle rencontre soit programmée avant l'été et qu'un premier projet de CPPNI soit envoyé aux organisations syndicales d'ici là ;**
- **le périmètre de la CPPNI doit, sans tabou, pouvoir discuter de certaines évolutions de la convention collective afin d'améliorer les conditions de travail des journalistes dans le cadre de la réalisation de leurs missions ;**
- **la CPPNI devra très rapidement prendre en compte les évolutions du métier de journaliste par la digitalisation des supports et l'apparition de nouvelles fonctions, en actualisant les grilles de qualifications et de classifications de la convention collective.**

PRESSE



La démarche de la FILPAC CGT et ses syndicats :

Trop souvent les instances de négociation restent des lieux fermés, confidentiels... La FILPAC souhaite tout l'inverse et propose aux journalistes de les tenir informés de ce qui s'y dit, et de les faire participer à cette instance paritaire. Ce premier compte rendu en appelle d'autres et les avis de chacun au long de la négociation nous intéressent.

EN SAVOIR PLUS : CPPNI Quèsaco ?

Les CPPNI ont vocation à représenter les branches dans l'appui aux entreprises et vis-à-vis des pouvoirs publics, ainsi qu'à veiller aux conditions de travail et d'emploi. Elles exercent leurs actions à travers plusieurs leviers :

- la négociation des accords et avenants à la convention collective nationale ;
- le recensement des accords collectifs d'entreprise ;
- l'établissement de rapports annuels ;
- et enfin, l'émission d'avis relatifs à l'interprétation de la convention collective nationale ou d'accords collectifs.

Une CPPNI est composée des représentants des syndicats patronaux et salariés sur la base de leur représentativité (qui équivaut à l'audience obtenue lors des élections professionnelles dans les entreprises concernées). Pour l'heure, nous restons toujours en attente d'une nouvelle proposition de date de rencontre avec les représentants patronaux. •

EBRA : le rouleau compresseur s'emballe !

• Montreuil, le 9 juin 2021 /



Mardi 1^{er} juin, la FILPAC CGT a reçu un courriel de Valérie Noël, DRH du pôle presse du Crédit Mutuel, l'informant du souhait de la direction du groupe EBRA « d'engager une négociation sur la thématique du "Vivre Ensemble" » – formule qui vaut son pesant de cynisme – le 11 juin prochain, en présentiel, dans les locaux parisiens du groupe.

Notre fédération était ainsi sommée de mandater, dans les trois jours suivant la réception de ce courriel, les délégué·e·s chargés de représenter l'ensemble des salarié·e·s du groupe EBRA dans cette négociation, ô combien importante, pour l'amélioration la qualité de vie au travail. On mesure la loyauté et le sérieux dont témoigne la direction, au regard du timing imposé et de l'absence de documents pour préparer cette négociation.

Fidèle à ses valeurs, la FILPAC a provoqué en urgence une visioconférence regroupant l'ensemble des syndicats CGT du groupe EBRA, afin de recueillir leur réaction à ce « souhait ».

La CGT n'acceptera jamais de cautionner le groupe EBRA s'il pense décider de l'avenir des salariés en faisant abstraction des instances représentatives du personnel qui siègent et œuvrent quotidiennement pour leurs intérêts, dans chaque titre du groupe et chaque filiale fraîchement constituée. Elle n'acceptera pas

plus de se substituer aux syndicats d'entreprise à qui doit revenir la responsabilité de négocier des questions telles que le télétravail et la qualité de vie au travail (QVT). Rappelons que depuis que Philippe Carli a pris les commandes du groupe, c'est en véritable rouleau-compresseur qu'il lamine le social et la santé physique et mentale des salariés :

- Les rédactions des titres sont exsangues, écrasées sous le poids des procédures restrictives du digital first ;
- Les journalistes sont devenus des producteurs de contenus polyvalents contraints de s'adapter aux nouvelles exigences digitales et la baisse des effectifs dans les rédactions ;
- deux sites d'impression ont été fermés et leurs rotatives tout bonnement jetées à la ferraille ;
- On ne compte plus les burn-out et les « départs négociés », cette nouvelle façon de se débarrasser de salariés au bout du rouleau sans les remplacer ;
- L'absentéisme est devenu la norme, ultime tentative de se refaire une santé avant de retourner dans l'enfer d'EBRA ;
- Le fiasco de l'externalisation des services support chez EBRA Services pollue la vie des salariés de l'ensemble des titres, et sème le désarroi parmi les salariés versés dans cette structure. Par conséquent, au vu des enjeux pour les salariés, notamment ceux qui nous ont fait confiance lors des élections professionnelles et permis d'obtenir 47 % de représentativité toutes catégories confondues, La CGT EBRA choisit de se rendre à la table des

négociations le 11 juin prochain. Qu'il soit bien clair pour tous que notre présence ne servira en aucun cas d'alibi au pôle presse du Crédit Mutuel pour lui permettre de se dédouaner de la souffrance qu'il impose aux salariés avec ses restructurations successives. Nous serons au service de ceux-ci, authentique richesse de ce groupe, qui méritent une véritable qualité de vie au travail et un avenir pour leur emploi.

Et si l'équilibre financier est atteignable, comme pronostiqué dans les différents conseils d'administration de nos journaux, ce sera grâce aux efforts consentis par tous les salariés ces dernières années.

C'est donc portée par tous les élus de la FILPAC CGT que notre délégation se rendra à Paris. Mais c'est surtout avec l'assurance que les salariés d'EBRA sauront nous soutenir et agir en conséquence dans le cas où nous devrions les solliciter pour obtenir de la direction de vraies réponses à leurs inquiétudes. •

| Rappelons que depuis que Philippe Carli a pris les commandes du groupe, c'est en véritable rouleau-compresseur qu'il lamine le social et la santé physique et mentale des salariés. |

Enfin, une convention collective de haut niveau pour les salarié.e.s de la presse en région

• Montreuil, le 12 juillet 2021 /

Après plus de cinq années de négociations, il aura fallu attendre que l'État mette à disposition des fonds afin d'aider aux modernisations et restructurations des imprimeries de la presse en régions pour que les éditeurs concernés concèdent enfin de négocier un cadre social collectif de haut niveau pour les salarié.e.s de la presse quotidienne et hebdomadaire régionale.

Cette nouvelle conquête sociale est à mettre à l'actif d'une démarche syndicale qui a su, de bout en bout de la négociation, associer tous les syndicats de la FILPAC CGT concernés. Tant sur la rédaction des textes que sur la décision de signer cette nouvelle convention collective issue des neuf anciennes, tombées depuis longtemps en désuétude et très disparates en termes de droits sociaux. Faisant de l'aboutissement de cette négociation un préalable à toute autre, en particulier à celle liée au plan « PRIM », la fermeté et la détermination des syndicats ont permis à la délégation fédérale de mener cette dernière à son terme, ne cédant rien sur les attendus revendicatifs essentiels définis régulièrement lors des nombreuses assemblées générales. Ces assemblées générales, tenues pour la plupart en visioconférence tout au long du processus des négociations, ont permis de valider chaque étape de la construction de cette convention et de parler d'une seule voix pour rappeler aux éditeurs les exigences revendicatives des salariés de la presse en régions. Ainsi, c'est grâce à ce rapport de force des syndicats rassemblés et unis qu'ont pu être :

- **augmentées très sensiblement les indemnités de licenciement des salariés ;**
- **limitées considérablement les conditions d'utilisation des forfaits annuels et jours pour les cadres et**

l'aménagement annuel du temps de travail ;

- **obtenu le treizième mois pour toutes et tous les salarié.e.s de la branche ;**
- **obtenues des avancées significatives sur le télétravail, le droit à la déconnexion, l'égalité professionnelle, la prévention contre le harcèlement sexuel et moral, les jours d'absence pour événements familiaux, les astreintes, le temps de travail dans les imprimeries (fini-parti), un fond dédié au développement du dialogue social, l'aménagement des fins de carrière des salariés des imprimeries par une première reconnaissance de la pénibilité, etc.**

Si nous regrettons que quelques syndicats, plus préoccupés par leur éventuelle éligibilité au plan « PRIM » que par l'avenir des droits sociaux des générations futures, aient tenté en vain de diviser le front uni des syndicats de la PQR, de la PQD et de la PHR, en semant le trouble et en tentant de paralyser la direction fédérale dans la mise en œuvre de sa démarche revendicative et syndicale, nous nous félicitons, par contre, de la cohésion indéfectible de tous les autres syndicats de la fédération qui a permis d'atteindre nos objectifs.

En tout état de cause, le satisfecit général et la décision unanime des syndicats concernés tant pour la signature de la convention collective que pour l'accord « PRIM » et de son EDEC est un désaveu de leur stratégie de déstabilisation et nous permet d'envisager avec sérénité les négociations sociales futures, y compris l'éventuel avenant de l'accord PRIM dépendant encore de la décision de l'État.

Cette nouvelle convention collective unifiée est la base d'un édifice de droits qui ne demandent qu'à être complétés et améliorés par de futures négociations,

certaines étant déjà inscrites à l'agenda social de cette nouvelle branche.

Parmi ces négociations sociales à venir et sans être exhaustif, il y a celles concernant :

- **l'établissement d'une classification des qualifications unifiée entre toutes les formes de presse régionale puis des grilles de salaires qui en découleront ;**
- **la signature d'un accord de branche sur la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) ;**
- **les mesures permettant d'assurer l'égalité professionnelle entre les genres en plus de celles déjà présentes dans la convention ;**
- **les mesures permettant d'assurer l'insertion des travailleurs handicapés ;**
- **la mise en place d'un régime de prévoyance commun aux salariés de toutes les formes de presse concernées par la nouvelle convention collective.**

Le FILPAC-Tour 2019-2020 a lancé le début de ce cycle extraordinaire de négociations sociales. Celui de 2021-2022 qui se mettra en œuvre dès début septembre aura pour objectif d'échanger avec tous les équipes de PQR-PQD et PHR sur la déclinaison des accords collectifs signés et sur la préparation du nouveau cycle de négociations qui s'annonce.

Unis et rassemblés, les syndicats FILPAC CGT ont fait preuve de leur capacité à imposer leurs revendications et à négocier de nouveaux droits sociaux pour l'ensemble des salariés de la presse en régions, ne nous arrêtons pas en si bon chemin. •

CE N'EST QU'UN DÉBUT ! DÉFENDONS NOS CONQUIS SOCIAUX EN BRANCHE ET EN ENTREPRISES. ET SURTOUT, METTONS TOUT EN ŒUVRE POUR AMÉLIORER ENCORE CETTE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE.

L'ACCORD «PRIM» AU SERVICE DE LA MODERNISATION DES IMPRIMERIES DE LA PRESSE RÉGIONALE !

• Montreuil, le 13 juillet 2021 /

Après la signature de la convention collective, âprement négociée par le groupe de travail fédéral dédié, la FILPAC CGT a finalement, dans la foulée et conformément au mandat toujours renouvelé par les syndicats de la presse en régions, signé l'accord « PRIM ».

L'accord PRIM et son EDEC ne sont qu'un tout petit morceau d'un plan beaucoup plus vaste : le plan de filière. Concocté par les éditeurs, celui-ci ne se résume pas au seul volet PRIM, qui ne concerne que les secteurs industriels, mais impactera tôt ou tard tous les métiers de notre nouvelle branche ainsi que des autres formes de presse.

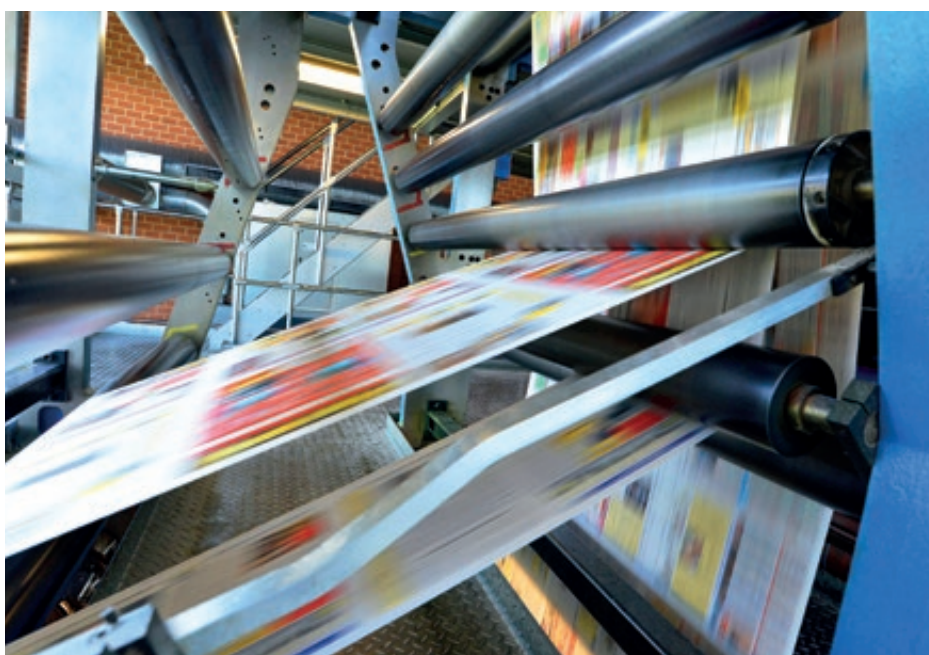
Par son implication dans ce plan PRIM, l'État vient une nouvelle fois renforcer son aide pécuniaire auprès d'éditeurs qui, pour un nombre grandissant, s'apparentent plus à des contrôleurs de gestion soucieux des dividendes de leurs actionnaires milliardaires qu'à de véritables femmes et hommes de presse. Pour autant, le choix de notre fédération, soutenue par la quasi-unanimité de ses syndicats de PQR-PQD et PHR, a été de transformer ce que d'aucuns pensaient être un énième plan de licenciements – en réalité des départs en pré-retraite maquillés – par un plan audacieux de modernisation des outils de production et de répondre aux évolutions de l'information écrite et de sa diffusion dans notre pays. En renvoyant à la négociation

collective en entreprise la mise en œuvre de cet accord « PRIM », la fédération et ses syndicats font le choix de n'imposer aucun schéma accompagnant une quelconque massification des imprimeries, basée sur une mutualisation mortifère de l'impression. Au contraire, ils ont fait le choix de laisser toute latitude aux syndicats pour qu'ils contrôlent, par le rapport de force, les modernisations et développements de leurs structures industrielles ainsi que pour la gestion sociale qui en découle. Ainsi, les entreprises qui souhaiteraient bénéficier des subsides de l'État afin d'accompagner leurs restructurations devront impérativement négocier au préalable avec l'organisation syndicale majoritaire dans les services concernés.

| Ainsi, les entreprises qui souhaiteraient bénéficier des subsides de l'État afin d'accompagner leurs restructurations devront impérativement négocier au préalable avec l'organisation syndicale majoritaire dans les services concernés. |

Sans accord négocié, la FILPAC a imposé qu'il n'y aurait aucun soutien financier étatique.

Nous demeurons persuadés, et les faits nous donnent raison, que la presse écrite a, non seulement un avenir en régions, mais peut





largement développer son support papier par un enrichissement éditorial qui permettrait de capter de nombreux annonceurs locaux. Des alternatives à la concentration existent ! Elles supposent de l'audace, de l'innovation rédactionnelle comme industrielle et surtout de sortir de la zone de confort qu'affectionne tant la plupart des directions de titres : les réductions récurrentes des effectifs. Pour la FILPAC CGT, toutes alternatives visant au développement des titres en régions et au maintien de l'impression au plus près des lieux de distribution sera préférable à n'importe quel plan de concentration des éditions et des outils industriels, fut-il aidé par l'État.

Accompagnant l'accord PRIM et l'EDEC qui le finance, les syndicats résolus à défendre l'avenir des emplois de la presse régionale ont exigé et obtenu l'ouverture d'une négociation sur la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) de branche. Démarche de la FILPAC qui par ailleurs intéresse au plus haut point le gouvernement, aussi bien le ministère du Travail que celui de la Culture.

La mise en place de cette GEPP

| Face aux vellétés patronales de réduction drastique des masses salariales, la bataille s'engage dans les entreprises autour de l'emploi, des qualifications et des investissements permettant de développer les titres plutôt que d'en réduire toujours et encore le contenu. |

accompagne cette nouvelle branche vers des perspectives d'évolution des métiers de l'information locale, tant sur le digital, l'audiovisuel que sur le support imprimé. L'événementiel doit faire également partie des nouvelles opportunités d'emplois et de reclassements potentiels de salariés dans le cadre de la nouvelle

convention collective de la presse en régions.

Certains syndicats auraient préféré une voie plus autoritaire, plus verticale, moins fédératrice...

La fédération se réjouit qu'ils n'aient pas été entendus au-delà de leur périmètre historique car, comme pour la négociation de la convention collective, la dynamique revendicative, reposant sur une consultation ininterrompue des syndicats FILPAC des titres de PQR-PQD et PHR tout au long du processus de négociation, a permis d'unifier les positions et de faire peser tout le poids du « tous ensemble » dans le rapport de force.

Face aux vellétés patronales de réduction drastique des masses salariales, la bataille s'engage dans les entreprises autour de l'emploi, des qualifications et des investissements permettant de développer les titres plutôt que d'en réduire toujours et encore le contenu.

La filière presse de la fédération, via son Collectif presse régionale, se tient à disposition de l'ensemble des syndicats pour les épauler dans la construction d'alternatives face aux funestes projets des éditeurs, et ce dès le démarrage du FILPAC-Tour de septembre.

Le Collectif sera en lien avec Audiens, groupe de protection sociale de la profession en charge de la gestion de l'accompagnement des salariés concernés par les dispositifs « Seniors », pour intervenir et répondre aux questions éventuelles.

Plus que jamais, la fédération via son Collectif presse régionale se met au service des syndicats. Détermination et mobilisation restent les maîtres mots d'une rentrée sociale qui d'ores et déjà s'annonce mouvementée.

ENSEMBLE, UNIS ET RASSEMBLÉS, NOUS POUVONS IMPOSER NOS CHOIX. NOUS VENONS DE LE DÉMONSTRER !

ALORS POUR LA DÉFENSE DE NOS EMPLOIS, DE LA PRESSE ET DE L'INFORMATION, CONTINUONS LE COMBAT ! •

“Ouvrez les fenêtres, lisez la presse indépendante”

• Paris, le 28 octobre 2021 /

Nous reproduisons ici, une tribune publiée conjointement par plusieurs dizaines de médias indépendants le 27 octobre.

Nous sommes des médias indépendants, lus, écoutés, regardés chaque jour par des millions de citoyennes et citoyens. Au-delà de nos différences éditoriales, nous nous retrouvons sur l'essentiel : la passion d'un journalisme libre, honnête, au service de nos publics et à l'écoute de la société.

Une information libre et pluraliste est la condition de la démocratie. Elle est aujourd'hui menacée par un système médiatique dominant qui vient de nous infliger deux mois de « zemmourisation » du débat public et un agenda informatif médiocre, pour ne pas dire plus.

Elle est menacée avec la mise à genoux du journalisme par Vincent Bolloré. L'homme d'affaires a décidé de mettre son immense groupe de presse au service d'un polémiste xénophobe et misogyne, condamné à deux reprises pour provocation à la haine raciale.

Elle est menacée par une concentration sans précédent des grands médias aux mains d'une petite dizaine de grandes fortunes qui recherchent ainsi protection et influence et, trop souvent, imposent leur agenda idéologique.

Cette information libre et pluraliste est aussi mise en danger par un système d'aides publiques aux médias dénoncé depuis des années comme inefficace et inégalitaire. Pourquoi ? Parce que dix grands groupes en sont les principaux bénéficiaires et cette distorsion de concurrence menace directement le pluralisme.

À la Libération, Hubert-Beuve Méry, fondateur du journal *Le Monde*, dénonçait la « presse d'industrie », cette presse de l'entre-deux-guerres tenue par des industriels et qui allait sombrer dans la collaboration. « Il y a une chance d'éviter pour l'avenir

les pourritures que j'ai vues dans le passé », disait-il alors. « *Une société qui supporte d'être distraite par une presse déshonorée court à l'esclavage* », écrivait Albert Camus.

Il y a une chance d'éviter l'actuel affaissement du débat public. D'éviter l'engloutissement du journalisme sous les polémiques nauséabondes, les post-vérités, les intérêts politiques et/ou mercantiles.

Cette chance est la presse indépendante.

Dans leur diversité, ces médias indépendants vous proposent ce que le rouleau compresseur des médias dominants écrase ou minore, ignore ou discrédite. Les questions sociales, de l'égalité femmes-hommes, des mobilisations antiracistes, du travail, les nouvelles luttes et dynamiques qui traversent la société, les enjeux environnementaux, l'urgence climatique, les nouveaux modes de vie.

Dans les régions, ce sont des titres indépendants qui viennent bousculer par leurs enquêtes une presse régionale souvent en situation de monopole et dépendante des pouvoirs locaux. À l'échelle internationale, ils décryptent l'actualité de l'Europe, enquêtent sur ses institutions, éclairent les nouveaux enjeux du monde.

Avec de faibles moyens financiers, cette presse indépendante enquête, raconte, innove, débat. Il est urgent de la soutenir face aux offensives des puissances d'argent. Il faut la soutenir face à l'inaction et au silence inquiétants des pouvoirs publics en réaffirmant que l'information n'est pas une marchandise comme les autres.

Il est urgent, à travers elle, de défendre les droits moraux des journalistes, leurs conditions de travail. Il est urgent de construire un environnement économique propice à ces éditeurs indépendants et à la production d'une information de qualité.

Nos titres vivent aujourd'hui pour l'essentiel, et parfois exclusivement, des contributions, dons ou abonnements de nos lectrices et lecteurs. Ils garantissent notre indépendance. Mais c'est à la société tout entière que nous adressons cet appel en forme d'alerte. Il y a une alternative à la « mal info » et à certains médias de masse qui propagent les peurs, les haines et fracturent la société.

Soutenez la presse indépendante. Regardez-la, écoutez-la, lisez-la.

Signataires : 6 mois, Alternatives économiques, AlterPresse68, Basta, BondyBlog, Disclose, Factual Info, Guiti News, Guyaweb, Headline, L'Âge de Faire, L'Averty, La Déferlante, La Revue Dessinée, Le Courrier des Balkans, Le Drenche, Le Fonds pour une Presse Libre, Le Mouais, La Mule du Pape, Le Petit ZPL, Le Poing, Le Poulpe, Le Ravi, Les Autres Possibles, Les Jours, Les Sur-ligneurs, Marsactu, Mediacités, Mediapart, Natura Sciences, Novastan, Orient XXI, Pays Revue, Politis, Radio Parleur, Reflets Info, Regards, Revue 90°, Revue XXI, Rue89Bordeaux, Rue89S-trasbourg, Splann !, StreetPress, Topo, Vert, Voxeurop, Altermidi, Bien Urbains, Blast, Boukan, Citizen Jazz, Court Circuit, CQFD, Dièses, Femmes ici et ailleurs, France Maghreb 2, Frustration magazine, Grand Format, JonctionsPress, L'Arrière-Cour, La Clé des Ondes, La Disparition, La Lettre de l'audiovisuel, La Meute, La Pieuvre du Midi, La Topette, Le Courrier d'Europe centrale, Le Media TV, Le Peuple breton, Le Zéphyr, Lokko, Mr Mondialisation, Paris Lights Up, Podcastine.fr, Rapports de Force, Revue Far Ouest, Rue89Lyon, Sept.info, Sun, Trémolo Magazine, unmondemeilleur.info. •

Fédération des travailleurs
des industries du Livre,
du Papier et de la Communication CGT



 **CONGRÈS**

www.filpac-cgt.fr

 **filpac** **cgt**

Solidaires et

acteurs de POUR UN
SYNDICALISME
DE CONQUÊTES
SOCIALES

notre avenir

Île de Ré
4-8 avril 2022

